

VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Céline SPECTOR, **Montesquieu et l'émergence de l'économie politique**, Paris, Honoré Champion, 2006, 498 p., ISBN 978-2-7453-1378-2, 80 €.

La renommée des *Lettres persanes* et de *l'Esprit des Lois* fait oublier l'extraordinaire fécondité de l'œuvre de Montesquieu, et le fait qu'il ne fut pas que le plaisant critique de la société de son temps ou l'analyste sévère de la chose politique. En digne représentant de l'esprit des Lumières, Montesquieu a traité des sujets les plus divers. Curieux de tout, le célèbre Président à mortier du Parlement de Bordeaux a été notamment un économiste, qui a conféré avec Law, a été lu par les physiocrates et a influencé de manière notable l'école écossaise d'économie. Célébrée en son temps, son œuvre d'économiste est ensuite injustement retombée dans l'oubli. Céline Spector, maître de conférences en philosophie à l'Université de Bordeaux III, s'est employée, en prenant la suite de chercheurs comme C. Larrère et C. Morilhat, à réparer cet oubli et à réévaluer l'importance de la pensée économique de Montesquieu, dans lequel Keynes voyait le plus grand économiste français de son temps.

Son travail, tiré pour partie d'une thèse soutenue en 2000, repose sur une lecture exhaustive et précise de l'œuvre du baron de la Brède et sur une connaissance étendue de la littérature économique tant ancienne que récente. Il a le mérite, tout d'abord, de replacer dans son contexte la réflexion de Montesquieu et de faire ressortir la part prise par l'auteur de *l'Esprit des lois* dans l'émergence d'une pensée économique moderne. Il fait ensuite clairement apparaître le lien qui unit, dans l'œuvre de Montesquieu, la pensée économique et l'analyse politique : l'économie est enchâssée dans le social et le politique (p. 16).

Aussi n'est-on pas surpris de retrouver dans les analyses de Montesquieu des catégories chères à l'auteur de *l'Esprit des lois*. Montesquieu prône ainsi, en matière commerciale, l'esprit de modération, d'équilibre et le concept de « commerce doux » (p. 173 *et sq.*). Celui-ci, en instaurant le nomadisme des capitaux et des marchandises, s'oppose aux coups d'autorité du despotisme comme à la guerre entre les États. Montesquieu a bien vu, à cet égard, les limites du mercantilisme, qu'il critique fermement. Il saisit bien aussi le lien existant entre la liberté politique et ses effets économiques, la confiance et le crédit, si nécessaires à la croissance. Selon lui, la liberté laissée aux intérêts égoïstes des particuliers favorise l'essor économique en général et par suite la diminution des abus de pouvoir (p. 449).

Mais, comme le montre bien Céline Spector, l'auteur des *Lettres persanes* n'est pas seulement un théoricien des grands ressorts de l'économie. Il n'hésite pas à entrer dans le détail des mécanismes. Parcourant toute la sphère de l'économie et du social, Montesquieu s'intéresse aux sujets les plus divers et développe des analyses pénétrantes notamment sur la taxabilité (on peut lever des impôts à proportion de la liberté de ceux qui les paient, p. 381), la propriété, l'économie coloniale, le luxe et la pauvreté. S'il pense, par



exemple, qu'il faut donner aux pauvres du travail plutôt que l'aumône, il ne croit pas que la prospérité, par le seul jeu des forces économiques, apportera aux pauvres de quoi vivre ; l'État doit intervenir.

Cette approche sociale de l'économie interdit de classer Montesquieu parmi les « libéraux purs », auxquels on peut songer à l'associer à la lecture de certains textes. Montesquieu, tout en faisant le plus grand cas de l'économie, rejette l'idée d'une soumission à l'ordre économique et sa critique du mercantilisme ne conduit pas à l'éloge du laisser-faire. Au centre de sa réflexion domine la prise en compte de la complexité de la chose économique.

Céline Spector montre bien comment ce penseur profond, qui est moderne par tant de côtés, est également un théoricien prisonnier de son temps et de certains préjugés (voir son attitude sur le thème de la noblesse commerçante ou sur les corporations). Céline Spector relève également les limites et les faiblesses de la pensée économique de Montesquieu. Ce dernier s'oppose ainsi à la modélisation mathématique et raisonne parfois sur de fausses données (par ex. dans le domaine démographique). Restent toutes ces pages lumineuses de l'*Esprit des lois*, des *Lettres persanes* ou des *Considérations*, qui placent sans conteste Montesquieu parmi les grands penseurs économiques du XVIII^e siècle, dont les analyses nourrissent encore notre temps. C'est ce que Céline Spector démontre surabondamment avec ce livre clair, précis et bien informé.

Christian ALBERTAN

Florin AFTALION, **L'économie de la Révolution française**, Paris, Les Belles Lettres, 2007, ISBN 978-2-251-38087-2, 27 €.

La réédition de l'ouvrage de Florin Aftalion peut surprendre. Publié il y a une vingtaine d'années, son approche économiste n'avait rencontré qu'un écho modeste dans un débat alors fortement polarisé, et où la place de l'économie en tant que telle restait faible. Sa reparution est-elle l'occasion de lui donner une seconde chance ? Le moins que l'on puisse dire est que la présentation éditoriale n'aide guère à en comprendre les enjeux. On chercherait en vain, dans les pages introductives, une référence précise à la première édition de l'ouvrage, en 1987, chez Hachette, dans la collection *Pluriel*, qui n'est mentionnée qu'au détour d'une ligne des remerciements. Dès lors, la mention « édition revue et augmentée » peut laisser perplexe, le seul ajout semblant être une postface de deux pages et demie, dont une page consacrée à l'influence du livre sur l'histoire économique de la Révolution. Les références citées par l'auteur vont de Pierre Chaunu à François Crouzet, en passant par François Furet, la plus récente étant un article de 1995. Aucune mention n'est faite, par exemple, des colloques consacrés spécifiquement à l'économie pendant la Révolution, que ce soit celui de Lille (1987) ou celui de Bercy (1989).

Quel intérêt alors de consulter en édition reliée un ouvrage déjà disponible dès sa parution en collection de poche ? Le contenu du livre le justifierait-il ? La thèse de l'auteur est assez bien résumée par la citation de Keynes placée en épigraphe : « Il n'existe pas de moyen plus subtil et plus sûr de renverser les bases d'une société que de pervertir sa monnaie ». L'auteur l'applique à la période révolutionnaire en entendant démontrer que l'inflation et la dépréciation monétaire provoquées par l'introduction des assignats ont conduit à la Terreur. La faiblesse de l'ouvrage réside moins dans l'aspect simplificateur de son hypothèse de recherche que dans les moyens mis en œuvre pour la tester. On ne peut en effet que souscrire au constat que fait Aftalion dans sa postface, selon lequel une his-

toire des assignats reste à écrire. *L'économie de la Révolution française* ne met cependant pas en œuvre une telle démarche. Son propos serait plutôt une histoire des décisions politiques qui ont mené à la mise en place des assignats. Conduit de manière purement chronologique, l'ouvrage se contente en effet de suivre les débats parlementaires, en pointant de temps à autre les conséquences économiques des décisions prises. Le champ qu'il couvre est donc doublement restreint : il ne s'agit que d'une présentation des débats parlementaires, et non sur l'ensemble des questions économiques, mais essentiellement sur les questions financières. Rien n'est dit ou presque sur l'évolution de l'agriculture ou de l'industrie, rien non plus sur la vente des biens nationaux et leurs conséquences sociales, et c'est là peut-être le vide qui apparaît le plus nettement à la lumière des travaux récents, pour un ouvrage centré sur la question des assignats. Une autre limite majeure de l'ouvrage réside dans les sources et la bibliographie mobilisées, qui s'avèrent fort étroites, même en ne tenant compte que de l'état de la question en 1987. La principale source budgétaire utilisée est ainsi l'ouvrage de Braesch, *Finances et monnaies révolutionnaires*, datant de 1934. Aucune source archivistique n'est citée, et les seize textes présentés en annexe, de Dupont de Nemours à Saint-Just, ne suffisent pas à faire illusion.

Les deux premiers chapitres présentent la crise financière de l'Ancien Régime, puis la réponse apportée par les députés révolutionnaires. Après avoir supprimé les impôts d'Ancien Régime, ils les remplacèrent par des contributions dont la perception s'avéra inefficace. Ne voulant pas créer de nouveaux impôts, et ne parvenant pas à imposer une « taxe sur les riches » efficace, la facilité de la monnaie papier, introduite à l'occasion de la vente des biens du clergé, s'imposa à eux à chaque fois que les difficultés économiques se firent jour : guerre, crise de subsistances. L'inflation devenant hors de contrôle imposa de recourir au dirigisme économique avec la mise en place du maximum. L'ouvrage s'arrête assez brutalement après le 9 Thermidor. La conscience des dommages causés par la politique révolutionnaire aurait suffi pour arrêter le mécanisme de la Terreur et provoquer un retour au réalisme économique. Les principales décisions de politique économique des Assemblées révolutionnaires sont ainsi abordées, sans que soit pris en compte le contexte politique et social. Tout l'intérêt de l'auteur semble se résumer à vouloir mesurer les conséquences monétaires de ces décisions, en vertu d'un principe posé dès le début du livre, et dont l'inspirateur, Friedrich Hayek est cité à plusieurs reprises : « Le niveau général des prix dépend de la quantité de monnaie en circulation » (p. 15).

Au début de l'avant-dernier chapitre, l'auteur révèle l'un des buts de son ouvrage : analyser « le comportement des hommes politiques » et en donner un résumé : « Une lutte sans merci pour la conquête du pouvoir et [...] son exercice au nom des citoyens, même lorsque ceux-ci en sont les victimes » (p. 205). L'histoire économique de la Révolution mérite sans nul doute d'être mieux intégrée à l'étude des transformations causées par la période révolutionnaire, mais l'ouvrage de Florin Aftalion, par la perspective qu'il adopte, n'est pas le meilleur point de départ pour reprendre ce chantier.

Igor MOULLIER

Guillaume GARNER, **État, économie, territoire en Allemagne. L'espace dans le caméralisme et l'économie politique, 1740-1820**, Paris, Éditions de l'EHESP, 2005, 436 p., ISBN 2-7132-2070-X, 28 €.

Les travaux menés sur l'espace allemand à l'époque moderne de la part des historiens français sont rares. Ils obligent en effet le chercheur – et plus tard leurs lecteurs – à



un bouleversement intellectuel radical qui affecte les méthodes et les césures ainsi que les discours et les concepts propres à l'historiographie française. C'est précisément ce que fait Guillaume Garner, de façon magistrale, en livrant cette version remaniée de sa thèse soutenue en 2001. En se référant, dans la lignée de Jean-Claude Perrot, à une histoire intellectuelle qui entend relier théories, représentations et réalités économiques et sociales, l'auteur mène une recherche sur les relations qu'entretiennent dans le discours économique État, économie et espace dans l'Allemagne de l'*Aufklärung* et du début du XIX^e siècle. Alors que le caméralisme et l'économie libérale (*Nationalökonomie*) sont des champs d'étude privilégiés de l'historiographie allemande, la question de l'espace, en effet, a été le plus souvent négligée. Son objectif est de comprendre en quoi la transition entre le caméralisme et le libéralisme économique correspond en Allemagne à l'évolution d'une pensée qui appréhende, dans un premier temps, les phénomènes économiques par rapport au territoire compris comme notion politique à un discours qui se réfère enfin à l'espace de marché. Les bornes chronologiques qu'il donne à son enquête lui offrent un terrain privilégié pour sa démonstration : d'abord en raison du morcellement politique de l'espace allemand, aux multiples frontières territoriales, sans égal en Europe ; ensuite parce que l'économie, dans l'Empire, demeure très fortement soumise aux contraintes d'un espace fragmenté également par la répartition des ressources naturelles et l'extrême faiblesse des infrastructures de transport.

Les résultats de sa recherche comportent trois volets. L'auteur présente dans une première partie les principes et les modalités du discours caméraliste afin de bien faire apparaître les catégories et les échelles qu'il mobilise pour appréhender l'espace. Dans une deuxième étape, il étudie la façon dont les programmes de politique économique des caméralistes entendent organiser l'espace en fonction des objectifs poursuivis. La dernière partie du travail poursuit un double objectif : d'une part, mesurer le degré de « déterritorialisation » qui affecte la *Nationalökonomie* dans les années 1790-1820 ; d'autre part, analyser les discontinuités et les débats engendrés, dans ce discours qui n'est ni linéaire, ni univoque, par les décalages ou les déphasages entre la conception de l'espace de marché, la configuration politique et territoriale ainsi que la situation économique et sociale spécifique à l'espace allemand à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle.

Reprenant des définitions élaborées depuis le XVII^e siècle par le droit public allemand, les caméralistes ont une vision unitaire de l'État et de la société civile qui informe leur approche des phénomènes économiques et explique l'absence d'autonomie de la science économique. Marquée par les modèles hérités du droit naturel, et notamment les postulats de Christian Wolff, leur conception emboîte État, société civile et économie les uns dans les autres, et abandonne à un appareil gouvernemental et administratif (*Polizei*) le soin de gérer « le bien commun ». Dans cette pensée, le territoire sert à la fois de catégorie fondamentale d'un discours économique, de substrat matériel et de fondement juridique de l'État et constitue, enfin, l'espace même où se réalise le « bien commun ». Cette conception de la territorialité, remarque Guillaume Garner, est indissociable des fonctions occupées par les caméralistes qui évoluent soit dans les sphères proches du pouvoir, comme Joseph von Sonnenfels à Vienne, soit dans le cadre universitaire comme Georg Lamprecht ou Johann Rüdiger, où ils ont la charge de former les administrateurs des États territoriaux de l'Empire. Plutôt qu'une analyse des phénomènes économiques, leur discours est donc à la fois normatif et prescriptif, leur objectif étant d'accroître la puissance de l'État par des mesures concrètes. Dans cette perspective, le territoire apparaît surtout et logiquement comme l'outil privilégié d'une politique dans une approche mécaniste des phénomènes économiques qui est l'un des fondements de leur théorie de la croissance. En d'autres termes, l'essor de la production, le commerce des grains, le négoce international

ne sont envisagés qu'à travers le prisme du territoire. Ce n'est qu'à l'échelle de l'État que sont pensées les conditions de la croissance économique. C'est cette approche originale qui leur permet de problématiser la politique économique du gouvernement en tentant de concilier la liberté des individus et l'interventionnisme de la police (*Polizei*).

Guillaume Garner considère ensuite le rapport entre le territoire et la politique économique dans les sciences camérales. Les caméralistes accordent une attention particulière au secteur agricole et minier en raison de sa prépondérance dans l'économie allemande du XVIII^e siècle. Ce secteur a pour but de garantir la subsistance des habitants du pays, doit être intégré à l'économie monétaire afin de commercialiser une partie de ses productions et fournit enfin les matières premières nécessaires au développement du secteur artisanal, des manufactures et des fabriques. En matière de production, le territoire est donc envisagé comme une unité économique résultant de l'interaction entre économie rurale et économie urbaine. Or les caméralistes constatent que l'essor de la production demeure fortement soumis à des contraintes : ni les mesures prises pour intensifier la production agricole, ni l'extension des superficies cultivables, ni l'état des ressources naturelles et des matières premières ne suffisent à pallier l'insuffisance de progrès scientifiques et agronomiques significatifs. Ces données caractéristiques d'une « économie de la rareté » les amènent à concentrer leur réflexion, à l'échelle territoriale, sur la répartition optimale des ressources naturelles et des forces productives dans l'espace. La structuration du territoire apparaît alors comme une nécessité impérieuse, tant à l'échelle locale où l'on conçoit des zones de dimensions variables que sont les cellules de production agricole ou industrielle, soit à l'échelle territoriale en considérant le binôme économie rurale – économie urbaine. Comme ces zones doivent être mises en relation les unes avec les autres par la circulation des biens et de la monnaie, la place donnée aux transports, afin de constituer un « marché territorial » qui exige, pour sa viabilité, équilibre et homogénéité, est stratégique. Toutefois, Guillaume Garner montre bien comment l'articulation des échelles territoriale et internationale pose aux caméralistes des problèmes complexes dans la mesure où les milieux du négoce ont une logique et des intérêts divergents de ceux de l'État et parce que les cadres institutionnels de l'Empire viennent troubler ces échelles d'analyse en imposant une différenciation permanente et un va-et-vient entre le territoire princier et l'espace « allemand ». C'est sur cette question que la réflexion des caméralistes, jusqu'alors très cohérente, montre ses limites et ses contradictions.

À partir de 1770, alors qu'elles occupent une position dominante dans les universités allemandes, les sciences camérales sont confrontées à l'émergence de discours économiques concurrents et tout d'abord celui de la physiocratie, avec Johann Schlettwein, qui touche l'Empire et ses cercles politiques et universitaires, à partir du foyer français, avec un décalage chronologique d'une vingtaine d'années. En remettant en cause la représentation de l'espace chère aux caméralistes sur deux points essentiels que sont le commerce des grains et le commerce extérieur, ils dissocient catégoriquement le territoire et l'espace de l'économie. Ensuite, la réception et la maturation des théories d'Adam Smith, les conquêtes de la philosophie juridique de Kant dans une société civile bourgeoise qui s'affirme face à des gouvernements fragilisés par la Révolution française créent les conditions d'apparition de la *Nationalökonomie*, science autonome, qui opère la dissociation du territoire, comme unité politique et juridique, avec l'espace de marché. L'analyse que fait Guillaume Garner de ces années 1790-1820, au cœur de la période charnière (*Sattelzeit*) mise en évidence par Reinhart Koselleck, est exemplaire de la qualité de la méthode qui gouverne sa recherche. Elles sont marquées par un remodelage de la carte de l'espace impérial, une redistribution concomitante du pouvoir politique, et un profond renouvellement des problématiques comme des catégories intellectuelles utilisées dans la



réflexion philosophique et sociale, en vigueur, par exemple, dans les universités de Göttingen et de Halle. La période révolutionnaire et impériale connaît ainsi une transformation de l'analyse des rapports entre État, économie et marché. L'économie relève désormais de la société civile, dont elle fonde la régulation autonome, et ne serait donc plus instrumentalisable par l'État. La promotion de l'individu qui devient une fin en soi et doit être compris – dans des terres marquées par la pensée luthérienne – comme créateur de richesse par son travail, va de pair avec le rejet de la « société d'ordres » (*Ständegesellschaft*) et la dénonciation des principes et des méthodes prescriptives de l'absolutisme éclairé.

Guillaume Garner évite les écueils schématiques et les tentations téléologiques en suivant avec finesse les inflexions du discours, les phénomènes d'adhésion et de rejet, les résistances également de l'idée de territoire face aux défis d'us guerres napoléoniennes, à la survie de certains États territoriaux, comme la Prusse, et à la situation économique générale de l'Allemagne. Il n'y a pas continuité dans la manière dont les sciences camérales et les penseurs de la *Nationalökonomie* envisagent les rapports entre État, économie et espace. Si leur analyse converge parfois, en matière d'organisation des unités agricoles par exemple, les économistes allemands finissent par renverser les relations de subordination entre l'État et l'espace économique. Pour les uns, c'est l'État qui doit se soumettre à la logique autonome d'un « espace de marché », pour les autres il lui revient de créer un marché national, protéger les « forces productives de la nation », rejoindre le niveau économique des autres puissances européennes mais sans perdre l'objectif final de l'ouverture des frontières... La richesse de l'ouvrage de Guillaume Garner et la rigueur de la démonstration en font une référence en matière d'histoire intellectuelle qui vient prendre une place de choix à proximité des travaux de Michaël Stolleis sur le droit et de Paolo Napoli sur la naissance de la police, livrés à la réflexion des historiens ces dernières années.

Alain J. LEMAÎTRE

Jean-Pierre JESSENNE, **Les campagnes françaises entre mythe et histoire. XVIII^e-XXI^e siècle**, Paris, Armand Colin, 2006, 286 p., ISBN 2-200-34543-7, 25,50 €.

« Puisse une compréhension historicisée et critique de la ruralité française, dans sa complexité et son originalité, un peu éclairer les choix décisifs qui nous attendent ». Jean-Pierre Jessenne définit dans sa conclusion, avec ambition et modestie, les enjeux d'un ouvrage original à plus d'un titre dans les publications d'histoire rurale qui se sont multipliées depuis le « renouveau » des années 1990. Il s'agit d'interroger la « ruralité » française en dépassant les cadres chronologiques classiques, sur deux siècles et demi d'évolution, des avancées des années 1750 (agronomie et physiocratie) aux bouleversements les plus contemporains (politique agricole commune et mondialisation). L'auteur se présente non en spécialiste de l'ensemble des problématiques abordées, mais en historien, enseignant et praticien du monde rural, ce qu'attestent ses publications sur la « fermocratie » de l'Artois et de nombreuses contributions à cette histoire des campagnes. Ni somme, ni thèse affirmée, cet ouvrage poursuit deux objectifs apparents dans le plan proposé. D'une part, pointer et dénoncer les mythes, les stéréotypes et les clichés d'un passé « encombré », entre l'exaltation d'un « éternel paysan » (racines, valeurs) et la dénonciation des archaïsmes et des retards du « modèle » rural français. De l'autre, donner de la profondeur temporelle à ce passé, en analysant les permanences, les ruptures, les singularités et les facteurs d'intégration des campagnes, à la société globale, à la nation, à

l'État, au marché. On peut s'interroger sur la légitimité d'une telle démarche, en soulignant des acquis importants et quelques questions de méthode et d'interprétation.

La première partie associe deux analyses de nature contrastée. La première vise à clarifier les concepts utilisés en histoire rurale depuis plus de deux siècles. Dictionnaires, romans, films, économie politique sont convoqués au banc des idées reçues et des représentations mythiques du paysan, entre la grossièreté du rustre et le paysan tout bonapartiste ou tout républicain. Les strates de l'historiographie sont délitées pour qualifier les acquis successifs, de 1846 (Jules Michelet) à 1911 (Ernest Lavisse) ; de 1920 à 1970 depuis les pionniers (Marc Bloch) jusqu'aux sociologues, via les monographies, la démographie, l'histoire culturelle et la géographie historique ; et la fin du XX^e siècle où la « fin des terroirs » croise le renouveau des études rurales (*Histoire et sociétés rurales* en 1993). Peut-on parler de « révolutions agricoles » puis d'une « révolution rurale » (Geneviève Gavignaud, 1996) après les années 1950 ? Dans un troisième temps, Jean-Pierre Jessenne interroge « la diversité rurale » : conditions naturelles, structures agraires, habitat, droit, coutumes pour présenter la complexité de la géographie rurale, des villages aux cantons, des familles aux communautés, des cercles qui construisent les identités des terroirs et des « pays », au gré des redéfinitions de l'espace rural (1789-1790 ou 1995-1999). Cette méthodologie légitime à notre sens le pari initial, quand l'auteur dénonce l'écueil des généralisations abusives : l'isolat du « paysan de France », l'assimilation du village à la communauté religieuse, la lutte mortelle de l'individu face à la communauté, la destruction de celle-ci par le marché et l'échange, les retards en matière d'innovation et de politisation, la dépendance des urbains. On peut alors contester « l'indispensable clarification » qui suit logiquement ce catalogue des idées trop simples. Partant de données chiffrées et de catégories classiques (laboureurs, vignerons...), Jean-Pierre Jessenne propose une typologie opératoire de présentation de la « société rurale » : dominants, indépendants, indépendants précaires et partiels, dépendants, dominés.

La deuxième approche se sépare de l'histoire conceptuelle pour présenter le « moment » de la Révolution française, décisif à plus d'un titre pour l'histoire des campagnes, au regard des évolutions majeures qui ont marqué les deux siècles suivants. Un survol des agriculteurs, des exploitations, des mutations qui conduit des 17 millions de paysans – soit 22 millions de « population rurale » (sur 28 millions de Français) – en 1789 aux 2 millions de paysans et 15 millions de population rurale en 2000 (sur 60 millions de Français). C'est cet « archipel paysan » dont il convient désormais d'analyser la singularité et l'intégration.

Cinq séquences rythment l'histoire des campagnes françaises, une fois les mythes écartés : 1760-1789, la Révolution, le XIX^e siècle arrêté en 1880 (date ronde), des années 1880 aux années 1950 et les redéploiements contemporains. Le traitement de ces séquences ne suit pas des développements homogènes, variant selon la formation et les centres d'intérêts de l'auteur. Il ne peut être question d'en présenter les apports et les limites, vue l'immensité du chantier abordé, mais de dégager quelques acquis et interrogations, au fil des pages. Il nous paraît évident que trois chapitres s'imposent, par la précision des analyses (la crise d'un système et la Révolution) ou la hauteur de vue (la partie contemporaine). Nous concentrerons quelques remarques sur « l'entre-deux » (de l'Empire aux années 1950).

Les problématiques ne paraissent pas toujours nettes, dans la volonté pédagogique d'aller à l'essentiel pour comprendre les mutations et les évolutions (« transition », « continuités massives » ?). Si l'on saisit bien dans les masses un « âge d'or de la ruralité » entre 1852 et 1880, certaines périodes, comme le Second Empire, sont peu abordées dans leur spécificité (statistique agricole, « dépolitisation », révolution du rail). Les options



politiques des Frances rurales avant la Troisième République sont quelque peu éludées, dans les poussées républicaines, les résistances et les adhésions aux coups d'État, les participations électorales aux élections municipales et cantonales à partir des années 1830. Les références sociologiques et littéraires (Zola ? Daudet ?) ont été regroupées dans le premier chapitre, et les textes à l'appui des analyses ne permettent pas toujours les synthèses attendues. On est parfois frustré ou l'on attendrait davantage (et des ouvrages de référence) à propos des questions de notabilités, des politiques municipales, des comices agricoles, de l'évolution des liens communautaires, des aspects de la consommation matérielle et culturelle. L'auteur s'en explique d'ailleurs en toute honnêteté. Comment traiter en quelques pages d'une historiographie pléthorique, dans le cadre d'un essai, d'une réflexion sur les grandes évolutions du monde rural ? Le chapitre conduisant des années 1880 aux années 1950 hésite encore à qualifier les changements, entre le jugement sur le retard productiviste des campagnes françaises et les modèles régionaux d'intégration ou de résistance à la modernisation. Il aborde cependant avec pertinence les chocs opérés par les conflits mondiaux et les ruptures marquées par une forte syndicalisation (manifestations des vigneronnes de 1907), une « paysannisation » des fonctions (p. 205), des réactions contrastées face aux « populismes », aux corporatismes et aux facteurs d'intégration culturelle et politique des paysanneries. Tout est alors en place pour examiner les concepts de « troisième révolution agricole » (entre 1947 et 1963) et de « révolution rurale » (Geneviève Gavignaud) dans les années 1960-2000, de l'Europe verte à la mondialisation.

Ces réserves permettent de mettre l'accent sur les apports essentiels de l'essai de Jean-Pierre Jessenne. Il rétablit de nombreux aspects d'une histoire des campagnes obscurcie par la confrontation de thèses et d'idéologies rivales. Parmi les acquis, ceux qui relèvent de la culture politique et des problèmes communautaires. Il y eut bien une quarantaine de paysans élus en 1789 à la Constituante (p. 129), dans le cadre des synergies entre les conflits locaux et la dynamique révolutionnaire. Les mouvements de révoltes des campagnes, déjà caractérisés par Anatoli Ado, prennent tout leur sens, dans les écrits des paysans du Bas Limousin ou du Quercy, confrontés aux discours souvent répressifs des Constituants. Ils s'appuient sur les ambiguïtés d'une législation « libérale », jusqu'au printemps 1793. Si les dimensions antiseigneuriales des troubles sont mieux étudiées que les aspects « égalitaires » (des Enragés à l'économie dirigée), Jean-Pierre Jessenne rend bien compte de la politisation des campagnes, pour ou contre la République, des enjeux sociaux des grèves de moissonneurs, de la contestation des fermiers par les « sans-culottes des campagnes » (p. 157), autant que des « villages de mauvais gré » et la radicalisation des Vendées et de la contre-révolution. On peut discuter les notions de centralisation directoriale (associée à la centralisation jacobine ?) et de la notion d'« involution », après l'an III. À notre sens, Brumaire (et l'Empire) se traduirait davantage par une rupture du lien local (électoral, participatif, délibératif, communautaire) dans les campagnes que par un arbitrage et un choix réfléchi des notabilités rurales, dans le cadre d'une « centralisation auto-administrée » (p. 172). Mais le bilan de la Révolution est évident pour l'auteur, dans la « volonté majoritaire de défendre les acquis sociaux de la révolution ». Cette mise en perspective, au-delà de raccourcis peu évitables, rétablit bien des perspectives indispensables sur le poids réel de la Révolution dans les campagnes françaises.

Le dernier chapitre « Redéploiements et nouvelles échelles » présente d'autres vertus, dont la restitution des mutations profondes de la ruralité sur un demi siècle, dans le cadre d'une réflexion dépassionnée et « citoyenne » sur les évolutions de l'agronomie, des sociétés rurales face à l'Europe, à la mondialisation et aux défis écologiques du XXI^e siècle. L'intérêt de cette approche réside autant dans les bilans statistiques de « l'adieu à la paysannerie » et l'adaptation agroindustrielle du pays (p. 234-235) que dans

l'analyse des évolutions des sociétés agricoles (formation ; travail féminin, force des institutions syndicales, mutuelles et bancaires, mythes et réalités des revendications identitaires du monde paysan), à l'aune de politiques peu respectueuses des équilibres et des résistances communautaires. Jean-Pierre Jessenne montre bien les décalages entre les discours, externes ou autoproclamés sur le monde rural et des mutations qui échappent aux acteurs et aux citoyens du monde rural, entre une « ruralité post moderne » et une « renaissance ruralo-urbaine », termes bien révélateurs de la complexité des mutations observées.

Une ample conclusion pèse les bilans des 150 années d'évolution lente et des 50 années de « brutalité exceptionnelle » qui ont remodelé les campagnes françaises. Jean-Pierre Jessenne a tenté d'explorer les multiples voies suivies par « l'archipel paysan », dans la dialectique permanente de la globalité et de la diversité. Il se garde bien de trancher entre les sollicitations de l'État face aux individus, des communautés face aux concentrations d'exploitation, de la centralisation républicaine face aux « profils régionaux », des politiques productivistes ou protectionnistes face aux réflexes agrariens ou populistes. Si de nombreux aspects des évolutions des sociétés rurales restent dans l'ombre à la fin de l'ouvrage, le lecteur peut être frappé par le refus des stéréotypes, l'honnêteté intellectuelle des bilans (sur la Révolution française en particulier) et la volonté d'inscrire l'histoire des campagnes dans une démarche stimulante, à la fois scientifique et citoyenne, au moyen d'une lucidité rarement prise en défaut.

Serge BIANCHI

Antoine FOLLAIN, Gilbert LARGUIER (dir.), **L'impôt des campagnes, fragile fondement de l'État dit moderne. XV^e-XVIII^e siècle**, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 660 p., ISBN 2-11-094795-0, 35 €.

Après avoir publié, en 2003, *L'argent des campagnes. Échanges, monnaie, crédit dans la France rurale d'Ancien Régime*, qui intéressait en majeure partie le XVIII^e siècle, voici chez le même éditeur et avec la même qualité les actes d'un autre colloque sur la taille royale dans les villages. L'ouvrage est composé d'un rapport des deux maîtres d'œuvre, remarquable par sa précision et les pistes qu'il ouvre, centré sur le XVII^e siècle, et de treize communications dont quatre portent en partie ou en totalité sur le XVIII^e siècle jusqu'à 1789, période dans le champ chronologique des *AHRF*. Onze documents datés également du Siècle des lumières les accompagnent.

Comme le note le rapport introductif, si les impôts royaux, c'est-à-dire surtout la taille, assurent la couverture des dépenses de l'État, soit d'abord les nécessités de l'armée et des guerres, et ont permis selon Roland Mousnier (1971) la construction de l'État moderne unificateur et défenseur d'une nation en formation, ils ne présentent pas une image aussi flatteuse pour la masse des contribuables, les ruraux. Au XVIII^e siècle, la répartition et la perception de la taille sont soigneusement organisées et ne changent plus guère ni à travers le royaume ni au long des décennies : suivant les provinces règne la taille personnelle, réelle ou mixte, et on est en pays d'élection ou en pays d'États, ce qui est fixé depuis au moins Louis XIV. Comment se fait la répartition de l'impôt ? À partir de l'exemple de la généralité de Soissons, Alain Blanchard rappelle que chaque année la somme due par la circonscription est répartie entre les élections par l'intendant assisté des trésoriers de France du Bureau des Finances. Puis a lieu le « département » qui répartit à son tour le prélèvement entre les paroisses et collectes. Contrairement à sa réputation



négative, l'opération est faite avec sérieux et en tenant compte généralement de la distribution géographique de la richesse imposable dans le cadre de la société d'ordres. Elle est faite au chef-lieu de l'élection ou plutôt en l'hôtel de l'intendant, par les élus, après qu'ils eurent visité leur ressort (la « chevauchée »), deux trésoriers, les subdélégués, le receveur des tailles, des syndics des paroisses et l'intendant lui-même. Pour évaluer les différences de capacité fiscale entre les localités, il est tenu compte de la qualité des sols agricoles, de la nature des cultures (la vigne valorise la terre) et du chiffre de population. Dans les 232 paroisses de l'élection de Soissons étudiée particulièrement, la répartition des taux de prélèvement par feu imposé (cote moyenne de la paroisse) ne varie guère au long du siècle et elle est effectivement fonction de la richesse des terroirs et du peuplement. Où le bât blesse, c'est qu'il est en pratique – en l'absence de cadastre – difficile pour les administrateurs de saisir la structure de l'exploitation et celle de la propriété qui peuvent fortement varier d'une paroisse à l'autre et ne sont pas considérées à ce niveau. En pays de taille réelle dans l'élection d'Armagnac, d'après une enquête de 1741 dépouillée par Francis Brumont, contrairement à ce qu'on aurait attendu, l'« allivrement » (calcul de la cote d'après le revenu du bien foncier) paraît moins bien ajusté, car il ne tient compte que de la qualité des sols et de la valeur des propriétés, sans prendre en considération les troupeaux ou le nombre des feux, alors que, ainsi que le relève l'auteur, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle la question démographique devient à l'ordre du jour. Par ailleurs, d'une année à l'autre, on ne doit pas oublier que joue une double solidarité : externe entre les paroisses (une baisse de la charge de l'une doit entraîner en compensation la hausse de celle d'autres afin de maintenir l'impôt total de l'élection) et de même à l'intérieur de la paroisse pour les cas individuels (ce que ne paie pas tel contribuable devra être pourvu par d'autres habitants). Pour ce département on tient compte aussi des événements qui ont pu frapper la circonscription et dont les effets sont inégaux suivant les lieux : mauvaise récolte à cause des aléas climatiques, épidémies, au sujet desquelles le syndic, l'assemblée de la communauté ou un membre de l'élite locale qui a envoyé une recommandation ont pu présenter une requête en dégrèvement collectif.

Quant à la répartition de l'impôt à l'intérieur de la paroisse, dont Brigitte Maillard examine le cas pour la généralité de Tours, les modalités en sont bien connues depuis l'étude concernant la Normandie sous Colbert de E. Esmonin (1913), et elles sont toujours les mêmes au XVIII^e siècle en ce pays de Loire. Le rôle annuel est confectionné par deux à sept assésurs-collecteurs élus par l'assemblée des chefs de feux et choisis sur un « tableau » où les habitants sont classés selon leur solvabilité, chacun de ceux qui sont désignés étant responsables sur leurs deniers. Pour le calcul de l'impôt, Brigitte Maillard a retrouvé un document rare et précieux : un tarif précisant à partir de 1740 ce que doivent les contribuables en fonction de ce qu'ils possèdent (le fermier locataire est taxé de 1 s 6 d par livre de revenu, une vache emporte 10 sous...). Il est tenu compte des « entrées » de nouveaux arrivants et des lignes à rayer suivant les déguerpissements, les décès et les ventes de fonds. Le report sur les héritiers et les repreneurs est systématique, de façon à modifier le moins possible la répartition. Ensuite le rôle est vérifié par l'assemblée de paroisse et par les élus en l'élection. Les collecteurs sont rémunérés – médiocrement – par un surplus d'impôt aux frais de la communauté. Aussi bien en Soissonnais qu'en Touraine, l'intervention de puissants protecteurs au bénéfice soit d'une localité dépendante soit d'un contribuable de leur clientèle peut fausser le fonctionnement du mécanisme, mais il ne semble pas, en dépit de cas réels, qu'il y ait d'injustice majeure sur une longue période, car dans le cadre de la paroisse tout le monde se connaît et la rotation de la fonction de collecteur oblige à limiter les abus, comme le remarquait déjà Pierre Goubert pour le Beauvaisis (1960).

Quel est le mouvement du prélèvement pendant le siècle ? A. Blanchard constate que de 1708-1720 à 1750 la taille s'est accrue, mais dans les mêmes proportions que la population, et qu'à la fin de l'Ancien Régime elle a plutôt diminué, la répartition géographique des taux restant toujours à peu près la même. Toutefois, il faut replacer ces observations dans un cadre plus vaste et les rapprocher de celles faites par Pierre Charbonnier dans une autre province de taille personnelle : l'Auvergne. Ici la taille entre 1677 et 1788 a été multipliée en moyenne par 2,2 ce qui est assez élevé nominalement, et les taux de prélèvements à l'hectare à la veille de la Révolution s'échelonnent pour la Limagne aux rendements médiocres de 4,21 à 8,34, soit une ponction médiane de 8,5 % seulement du revenu, mais d'un revenu assez faible. Dans la haute montagne, avec l'accroissement de l'élevage et les bons prés d'estive, à 4,1 ha pour un propriétaire, il représente 13,3 % du revenu. En fait, grâce à la croissance de la production et la hausse des prix agricoles l'impôt au XVIII^e siècle est moins lourd. Toutefois il avait été brutalement accru à la fin du règne de Louis XIV du fait de son augmentation nominale et de la chute de la production des grains, de telle sorte que la montée du Siècle des lumières n'est plutôt qu'un rattrapage. De plus, comme le rappelle P. Charbonnier, pour évaluer le prélèvement on ne peut s'en tenir au chiffre du principal de la taille, s'y ajoutent les divers accessoires et la capitation devenue une annexe proportionnelle au montant de la taille.

Ces quelques notations, sans épuiser le contenu du livre, montrent, on l'espère, l'intérêt de ce qu'il apporte, c'est-à-dire une connaissance en profondeur du système fiscal d'Ancien Régime et de l'État lui-même dont certains gouvernants tentèrent en Île-de-France de tarifier systématiquement la taille à titre expérimental pour établir un véritable impôt sur le revenu, le Régent lui-même en 1715-1716, rappelle A. Blanchard, puis certains intendants en Île-de-France selon Mireille Touzery (1994) et notamment La Galaizière en Soissonnais en 1737. Mais généraliser l'entreprise et aller jusqu'au bout de sa logique remettait en cause les structures mêmes de la société et se heurtait à trop de difficultés pour être poursuivi. En effet, établir une assiette de l'impôt véritablement proportionnée au total de la richesse et de tous les revenus nécessitait de s'affranchir des privilèges de droit et de fait, et de mettre en place une administration indépendante des contribuables et des patronages féodaux ou clientélistes. Hors de la taille, les essais de réforme avec la capitation, le dixième et le vingtième furent également des échecs, au moins en bonne partie. Il fallut la Révolution pour commencer à le faire réellement.

Guy LEMARCHAND

Dominique MARGAIRAZ, **François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle**, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 560 p., ISBN 2-85944-525-0, 32 €.

Qu'est-ce qu'une biographie « intellectuelle » ? Travaillant sur François de Neufchâteau et ayant su tirer de la pensée de Michel Foucault et de celle de Pierre Bourdieu ce qui était immédiatement utilisable pour la discipline historique, Dominique Margairaz a tenu à préciser soigneusement ce qui est pour elle une méthode et un but. À la différence de la biographie classique, il ne s'agit pas de retracer la vie d'un personnage avec toutes ses composantes matérielles et morales et d'appréhender les facettes et évolutions de sa psychologie. L'adjectif « intellectuelle » signifie que l'historien établit son observation à partir de « l'œuvre » – ici les écrits publiés effectivement – qu'a pu laisser le héros, et à poser une batterie de questions pour comprendre ses intentions conscientes et également inconscientes. Il faudra donc dépouiller autant que possible ses brouillons, notes, corres-



pondances, et reconstituer sa façon de travailler, ce qui est habituel dans l'histoire littéraire. Mais il convient aussi d'aller plus loin et d'historiciser l'œuvre, de déceler non seulement le jeu des influences et circonstances subies par l'auteur mais de le replacer dans les milieux qu'il a fréquentés, les réseaux sur lesquels il s'est appuyé, les amitiés et querelles auxquelles il a participé de gré ou de force, et de situer ses travaux dans la suite, en filiations ou oppositions, de types de recherches et de créations dans lesquelles elles s'inscrivent. Ce ne sera ni une biographie individuelle qui risque de grossir l'originalité du personnage, ni une histoire des idées à l'ancienne qui ne considère que les textes dans leur succession chronologique, mais une saisie des continuités et ruptures et de l'individuel et du collectif tout à la fois. François de Neufchâteau donne d'autant mieux lieu à une étude de ce genre que son œuvre s'étend sur 62 ans, de 1765 à 1827, presque autant que sa vie (1750-1828), et qu'elle est abondante : plus de 100 titres recensés et au moins 8 500 pages composées à 60 % de vers jusqu'à 1788, avant que la prose ne l'emporte nettement. Ajoutons qu'avant ce livre il n'y a pas de biographie véritable de François de Neufchâteau.

La longue carrière de François de Neufchâteau comporte trois moments. De petite naissance, fils d'un maître d'école d'un bourg de Lorraine, il sort de l'obscurité grâce à la filière habituelle dans la société d'ordres : recommandation du curé de la paroisse, puis du seigneur jusqu'à l'attention d'un grand noble voisin, le bailli d'Alsace en son hôtel de Neufchâteau. Ce qui lui vaut de publier sa première pièce poétique à 14 ans, lue devant l'Académie de Dijon. Jusqu'à la veille de la Révolution, il se fait connaître par des vers très conformistes et respectueux des modes aristocratiques et de la hiérarchie sociale : épigrammes, romances, odes, épîtres et même un drame – disparu – dans le goût larmoyant de Nivelles de la Chaussée. Par là il accède aux salons de la noblesse aisée de la province, puis de Paris (M^{me} de la Mark, M^{me} de Boufflers), à l'Académie de Nancy dont il devient membre, et approche la franc-maçonnerie après 1780, sans y adhérer formellement. La presse locale (*Affiches des évêchés et de Lorraine...*) d'abord, le *Mercur de France* ou le *Journal de Monsieur* ensuite parlent de lui favorablement. Profitant de la réforme Maupeou, après de brèves études de droit à Reims, il achète une charge d'avocat du roi du petit bailliage de Vézelize (1773), puis de lieutenant du bailliage présidial de Mirecourt (1775), et dès lors ajoute à la littérature des publications d'histoire du droit et de réflexion sur l'administration, d'autant que ses relations mondaines lui font rencontrer l'intendant de Lorraine qui le nomme subdélégué de Mirecourt (1780). À la recherche de la fortune, la faveur du duc de Castries, secrétaire d'État à la Marine, séduit par une traduction de lui de l'*Arioste* (disparue), l'envoi de 1783 à 1787 aux îles comme procureur du roi auprès du Conseil suprême du Cap-Français, expérience dont il tire le *Mémoire en forme de discours sur la disette du numéraire à Saint Domingue...* (1788) qui le pose en économiste. Jusque-là on a donc un jeton de la bourgeoisie à talent qui, d'aimable rimailleur, devient peu à peu homme de lettres, comme le relève Dominique Margairaz, un représentant type de la « Bohème littéraire » selon Robert Darnton (1983) moulé dans le bon goût du jour.

Second moment de la carrière de François de Neufchâteau de 1789 à 1799 : le moment politique où il ouvre un nouveau chantier intellectuel, celui de l'économie rurale qui lui confère une réputation d'agronome. Installé dans une petite maison de Vicherey – car il n'est toujours pas riche – près de Toul, il collabore aux travaux de l'assemblée provinciale de Lorraine sans en être membre, puis rédige le cahier des doléances de sa paroisse avec les habituelles revendications d'une bourgeoisie revendicative mais prudente, loin des soucis paysans. Il tient également la plume pour le cahier du Tiers de Toul, mais n'est élu que suppléant pour les États généraux. Élu et réélu (1793) au conseil général du département des Vosges dont il devient président, il est également député à la Législa-

tive, ensuite commissaire du Directoire près l'administration des Vosges (1795) et enfin ministre de l'Intérieur (juillet-août 1797), directeur (août 1797-avril 1798) et à nouveau ministre au même poste (mai 1798-juin 1799). Couronnement intellectuel, l'Institut l'accueille en 1797. En dépit de ses amitiés antérieures il a pleinement adhéré à 1789 et fait l'éloge de l'œuvre de la Constituante en rapprochant la Constitution de la sagesse de l'Antiquité (*L'origine ancienne des principes modernes...*, 1791). Surtout, il publie de 1790 à 1796 quatre opuscules agronomiques et quelques articles dans la presse agraire et suit les délibérations du Comité d'Agriculture de la Convention. Il s'attaque ainsi à la question des greniers d'abondance, au partage des communaux et au remembrement. Mais le plus important de ce moment est le déploiement de sa science administrative acquise à Mirecourt et au Cap-Français et de son action sur l'économie, contenus dans son *Recueil des lettres, circulaires, instructions, discours... émanés du citoyen François de Neufchâteau pendant les deux exercices de son ministère* construit et publié après coup (1800), 225 documents surchargés de notes et ordonnés méthodiquement en 876 pages. Comme ministre il a débordé les attributions assez larges de son département qui, dans l'esprit de la Constitution de l'an III, n'est qu'un organe d'exécution et non de direction. Ainsi il a voulu collectionner et développer systématiquement la statistique départementale, avant Chaptal étudié par M.-N. Bourguet (1988), et dans la tradition de Vauban (*Description géographique de l'élection de Vézelay*) et dans une optique de relevé à l'aide de tableaux standardisés avec des évaluations chiffrées concernant l'économie, plutôt que de porter l'intérêt principal sur les paysages et monuments à la manière littéraire et féodale de Piganol de la Force (*Description de la France*, 1718) et ses successeurs du XVIII^e siècle. Dominique Margairaz précise également l'action du ministre pour l'encouragement de l'industrie et la modernisation de l'agriculture, le développement de l'instruction primaire, l'amélioration des prisons et des hôpitaux. Elle note que si l'orientation fut nette, les réalisations paraissent minces faute d'argent. Décidément, à la lire, le Directoire a plus de bonne volonté qu'on ne le croyait il y a vingt à trente ans, mais il demeure un régime faible.

Après 1799 et jusqu'à sa mort, François de Neufchâteau n'a plus d'action gouvernementale, mais il joue encore un rôle politique et continue son activité intellectuelle, au premier plan de l'élite dirigeante, très lié aux institutions officielles. Sous le Consulat et l'Empire il cumule fonctions et honneurs : sénateur (1800), président du Sénat (1804), titulaire de la Légion d'honneur et comte (1808). Cela ne l'empêche pas d'être sous la Restauration président de la Société royale d'agriculture, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et de la Société philanthropique. Après 1814, il est associé à 7 sociétés nationales et 26 sociétés provinciales, surtout d'agriculture. L'Académie française l'accueille également. Jouissant désormais d'une assez large aisance grâce à sa sénatorerie, il continue son activité littéraire d'abord en poursuivant ce qu'il a commencé sous la Révolution : la collection des proverbes et la publication des grands écrivains français du passé présentés comme des modèles (par exemple *Essai sur la langue française et particulièrement sur les Provinciales de Pascal*, 1818), la vulgarisation scientifique à la façon de Fontenelle (*Le corps et l'âme*, 1824), la participation active à l'élaboration de la nouvelle version du *Dictionnaire de l'Académie*, la dernière datant de 1762 avec un supplément en 1798, enfin des études historiques (ainsi sur la Bavière, 1805). Mais il donne toujours dans les productions de salons : les fables très à la mode au début du XIX^e siècle. Surtout il se consacre à l'agronomie : travaux sur le développement de cultures à perfectionner (maïs, pruneaux), développement de l'enseignement agricole, règles de police rurale, mise en valeur des terres incultes. Évidemment il y a également dans les publications de cette période le contingent inévitable de discours de courtoisie



vis-à-vis de l'empereur et de flagornerie vis-à-vis des grands moments et gloires de l'Académie.

Un parcours aussi chargé permet à Dominique Margairaz d'approfondir de nombreuses questions concernant la vie culturelle. Toutefois, il est dommage que sa volonté de ne pas tomber dans la biographie habituelle la conduise parfois à demeurer elliptique sur l'exposé des dates essentielles de la carrière de son personnage, ce qui ne facilite pas la lecture d'un ouvrage par ailleurs particulièrement riche et dense. Hors du manuscrit, l'auteur ne donne pas non plus de citation des œuvres imprimées qu'elle analyse, ce qui amène un certain dessèchement d'une présentation qui ne craint pas, à juste titre, de balayer les décennies au lieu de s'en tenir aux années de l'existence de François de Neufchâteau. On aimerait enfin disposer d'un état des sources imprimées plus étendu que celui qui est donné, d'autant que l'auteur a manifestement lu dans la bibliothèque du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle nettement plus qu'elle n'indique dans cet état. Néanmoins, il ne s'agit là que de critiques mineures face à ce qu'apporte l'ouvrage. De façon parfaitement arbitraire je retiendrai entre autres quatre points. D'abord, à voir la jeunesse inventive et mondaine de François de Neufchâteau, on aurait pu croire qu'il s'est vite affirmé favorable aux Lumières. En fait les choses ne se sont pas passées de cette manière simple et linéaire. Vers 1767, François de Neufchâteau prend contact avec Ch. Palissot, protégé de Choiseul, membre de l'Académie de Nancy, auteur apprécié de l'aristocratie de Lorraine retiré à Argenteuil et il entre dans le cercle des amis de celui-ci, poètes et libraires parisiens, amateurs de satires. Par cette voie il collabore au *Nécrologe des hommes célèbres* et peut publier plusieurs petites pièces en vers. Par là aussi il se rattache au clan dévot d'origine lorraine dirigé dans les années 1770 par Palissot et Fréron contre les philosophes, et il s'affirme hostile aux « écrivains modernes ». Pourtant son attaque s'en tient à la forme des philosophes à laquelle il préfère le classicisme du XVII^e siècle et il ne vise pas le fond des Lumières. Après 1772 il rompt avec Palissot qui lui reproche de fréquenter certains de ses ennemis, mais il maintient sa défense des belles-lettres contre les écrits inspirés par une raison desséchante. Bon latiniste, il manifeste à plusieurs reprises sous la Révolution son goût pour l'Antiquité et encore en 1825 en pleine bataille romantique, il proclame son attachement à la littérature du Grand siècle, modèle insurpassable. Dans la révision du *Dictionnaire de l'Académie* il se montre de même un puriste intransigeant, rejetant les innovations verbales de la Révolution. En réalité, sa connaissance des œuvres des Lumières est toujours restée limitée et cette insuffisance contribue probablement à son conservatisme esthétique permanent : Diderot, Condillac ou Mably ne figurent dans sa bibliothèque pourtant bien fournie que dans des éditions postérieures à 1790 et par la suite c'est Voltaire et Buffon seuls qu'il semble révéler parmi les auteurs du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, très tôt encore, François de Neufchâteau est engagé dans les milieux académiques et à partir de 1800 il déploie une grande activité dans les diverses sociétés savantes, particulièrement l'Institut, la Société d'Agriculture de la Seine recrée en 1799 avec Abeille et Daubenton, la Société pour l'Encouragement de l'industrie fondée en 1801 avec Chaptal et la banque de Paris et qui compte plus de 500 membres, enfin l'Académie française où il est très assidu. On voit ici que ces sociétés renaissent bien avant la Restauration, dès la fin du Directoire, plus rapidement et plus fortement qu'on ne l'avait cru. Le tableau qu'en dessine Dominique Margairaz n'est guère différent de celui qu'avaient tracé D. Roche (1978) et A. J. Bourde pour les sociétés d'agriculture du XVIII^e siècle (1967). Ainsi la Société d'Agriculture de la Seine réunit selon une périodicité établie une élite de propriétaires fonciers aisés et d'administrateurs, souvent eux-mêmes possesseurs de terres, dont une minorité seulement a produit des travaux d'agronomie. Les assemblées ont lieu suivant un rituel et même une étiquette immuables. À côté de l'information réci-

proque des adhérents et du public par la publication des *Mémoires d'agriculture*, l'essentiel de l'activité consiste dans les débats et l'organisation de concours, voire dans l'exercice d'une influence discrète et respectueuse sur le pouvoir par le biais des personnalités appartenant aux cercles gouvernementaux. Cependant le bilan de l'action demeure maigre : l'absentéisme des membres est élevé, il n'y a pas de programme collectif visant des champs d'intervention définis, mais une grande diversité de discussions sur des travaux individuels et un discours auto-célébrant en faveur du progrès. Un théâtre de représentations encore marqué par l'Ancien Régime.

Quel est l'apport de François de Neufchâteau et de nombre de ses confrères aux sciences auxquelles ils s'intéressent ? En fait, François de Neufchâteau est, dans l'esprit des Lumières, curieux de presque tout, mais sa formation est celle d'un autodidacte (un an seulement d'études en collège et pratiquement pas d'université), gros travailleur et méthodique. Il n'a pas la tête théoricienne, est peu porté à la recherche fondamentale et ne relève d'aucune école ni d'aucun courant philosophique, même pas des Idéologues sous le Consulat. En matière d'agronomie, d'après sa bibliothèque, il ignore de nombreux ouvrages et ne porte attention à la botanique et à la zoologie qu'en vue d'augmenter la production agricole en quantité et en qualité. En économie François de Neufchâteau, de même, connaît mal les économistes et les physiocrates. Son libéralisme, très tôt, apparaît à la fois réel et très tempéré. À Saint Domingue comme sous le Directoire il est sensible à la question de la circulation de la monnaie et laisse une large place au marché. Mais il entend, comme nombre de banquiers et d'industriels du moment, soutenir le développement nécessaire par l'intervention incitative de l'État, essentiellement en faveur des entreprises, et la notion de loi économique indépendante de la volonté du gouvernement lui est étrangère. Il est plutôt du côté de Forbonnais et Necker que de celui d'Adam Smith qui ne pénètre dans sa bibliothèque qu'après 1788 au moins. Dans la réflexion sur l'économie comme dans l'agronomie, il emprunte aux Lumières la notion de bien public et de philanthropie, mais il doit davantage à la crise de conscience de la fin du règne de Louis XIV. Cela le conduit à prendre au sérieux à partir de la Législative, de même que d'autres députés proches des Brissotins, l'idée d'augmentation de la production agricole grâce à la multiplication des petites exploitations et non pas à partir des grands domaines, car la population est au centre de sa pensée. Sa politique sociale sous le Directoire présente la même ouverture vis-à-vis du peuple et va jusqu'à préparer la publication d'ouvrages à bas prix édités avec le procédé d'imprimerie stéréotype de Didot et destinés à faire connaître à tous les œuvres du patrimoine littéraire et scientifique.

Au total, que représente François de Neufchâteau à travers la tourmente de la Révolution ? N'est-il pas à la fois une figure balzacienne de réussite sociale entre le caprice des grands et l'argent, et un bourgeois thermidorien moyen en tout, ni créateur, ni visionnaire, mais cultivé, empiriste, pragmatique, plus soucieux d'action utile que de connaissance, l'archétype en quelque sorte du thermidorien, bien qu'il n'ait pas participé aux journées de juillet 1794, rappelant par certains traits Boissy-d'Anglas vu par Christine Le Bozec (1995) (non mentionné dans la bibliographie). À cet égard on peut regretter que Dominique Margairaz n'y insiste pas assez, pensant peut-être qu'il s'agit là d'une grosse banalité. Conquis à la Révolution modérée de la Constituante, un peu feuillant et acheteur d'un modeste bien national en 1791, il se radicalise relativement sous la Législative devant la menace contre-révolutionnaire, se prononçant contre les réfractaires et admettant les visites domiciliaires chez les suspects. En septembre 1792, il adhère aux Amis de la liberté de Neufchâteau, mais le club n'est pas affilié directement aux Jacobins. Sous la Convention, il se rallie au partage égalitaire des communaux, comprenant que la bourgeoisie devenue révolutionnaire malgré elle a besoin d'un soutien populaire. Encore en juin 1797



il est parmi les membres fondateurs du Cercle constitutionnel d'Épinal. Reçu de reconnaissances officielles, il fait l'avance en 1813 de fonds pour des études préliminaires concernant un vaste projet de dessèchement de marais en Brabant, alors que la conjoncture internationale se fait incertaine. Grâce au livre de Dominique Margairaz, François de Neufchâteau est devenu un grand personnage.

Guy LEMARCHAND

VARIA

Vincent MEYZIE, **Les illusions perdues de la magistrature seconde. Les officiers « moyens » de justice en Limousin et en Périgord (vers 1665-vers 1810)**, préface de Michel Cassan, Limoges, Pulim, 2006, 639 p., ISBN 2-84287-387-4, 30 €.

Pendant longtemps, seules ou presque, les juridictions supérieures et leur personnel ont retenu l'attention des chercheurs. Aujourd'hui, l'histoire des parlements ou cours assimilées ayant été bien défrichée, de jeunes historiens abordent celle d'institutions moins élevées dans la hiérarchie judiciaire, naguère appelées « subalternes », qualificatif auquel on préfère maintenant celui, moins péjoratif, de « secondes ». Il faut admirer leur courage tant les sources sont abondantes, touffues et dispersées, mais les résultats de leur recherche opiniâtre récompensent bien des efforts. Telle est, en tout cas, l'impression laissée par la lecture du livre de Vincent Meyzie, riche de près de 500 pages de texte parsemées de tableaux et graphiques et complétées par d'importantes annexes. S'éloignant d'une vision purement institutionnelle ou juridique à laquelle se réduisent maintes études d'histoire judiciaire, l'auteur a choisi de suivre la destinée des officiers « moyens » composant quatre présidiaux situés dans des villes, moyennes elles aussi, du ressort du parlement de Bordeaux : Limoges, Tulle, Périgueux et Sarlat, ce qui permet une plongée dans la France profonde de l'Ancien Régime. Là, ont siégé, du début du règne personnel de Louis XIV à la Révolution, quatre cent trente-trois officiers de justice – que l'on retrouve en annexe dans un « Dictionnaire prosopographique simplifié » – dont les lettres de provision, retrouvées, analysées et comparées dessinent un tableau très suggestif de la « magistrature seconde », de ses origines et de son recrutement, ainsi que de sa place au sein des institutions royales comme à l'intérieur de l'administration et de la société urbaines. Ce qui permet à Vincent Meyzie de déborder largement les limites de la prosopographie ou même de la chronique judiciaire et sociale. Si l'histoire retracée est en effet celle d'un déclin, celui-ci est révélateur de la crise de la monarchie française pendant le siècle et demi qui a précédé la Révolution et qui s'est aggravée au cours des dernières décennies.

Au début de la période étudiée, en dépit d'une diversité indéniable et de quelques soubresauts, la stabilité du corps des magistrats est certaine : les gens des présidiaux limousins et périgourdins appartiennent à des familles où les charges passent régulièrement de génération en génération dans une proportion de 88 %, les stratégies matrimoniales palliant « les carences de la parenté » ; d'autre part, 82 % des magistrats, après avoir été avocats, demeurent pendant toute leur vie active dans le même siège. Une telle immobilité témoigne d'une relative satisfaction d'officiers de justice à l'aise dans leur juridiction comme dans leur ville, rêvant d'accéder à la noblesse bien que le présidial soit alors « une antichambre déclinante de l'anoblissement » ; elle traduit aussi la faiblesse du marché des offices, les difficultés pour des hommes nouveaux d'entrer dans le corps des magistrats et, par conséquent, le repli de celui-ci sur lui-même.

Mais, au cours du siècle des Lumières, il n'en est plus de même : un malaise touche les gens des présidiaux. Il se manifeste de diverses manières, en particulier par le délaissement de charges peu attractives augmentant le nombre des offices vacants et par la réduction de la demande, ce qui traduit de grandes difficultés de recrutement. Dans plusieurs sièges, les charges de conseiller sans titulaire ne sont-elles pas plus nombreuses que les offices pourvus ? Une telle désaffection est bien expliquée par des facteurs d'ordre fiscal et économique, résultant de la politique financière d'une monarchie contrainte, depuis les dernières décennies du siècle de Louis XIV, de recourir à des expédients, créations d'offices rachetés par les compagnies, emprunts forcés..., entre autres. Cette « surexploitation financière » des charges de judicature les ont tellement dévalorisées que leur attrait aux yeux des anciennes lignées jusque-là jalouses de leur conservation s'en est trouvé fortement amoindri. Ainsi s'ombrent les illusions anciennes – d'où le titre de l'ouvrage –, et grandissent insatisfaction et désenchantement. Selon la pertinente formule de l'auteur, « de pilier traditionnel de l'État de justice, [la magistrature seconde] devient un appendice secondaire de l'État de finance ». Seuls quelques officiers s'intègrent dans l'administration de celui-ci en qualité de subdélégués.

La déception est d'autant plus grande que, en même temps, la réaction aristocratique ruine les espoirs d'entrée dans le second ordre. Quant aux tentatives de réforme des institutions judiciaires, elles accroissent encore la déception ; elles sont loin, en effet, de rassurer le personnel des présidiaux car elles ne répondent pas à leur attente. Aussi, au cours des dernières décennies de l'Ancien Régime, se développe une mobilisation presque permanente des gens de justice, jusqu'à « l'éphémère réforme Lamoignon en 1788 : l'ultime désillusion des présidiaux ». Tout ceci a entraîné le désengagement des anciennes familles monopolisant jusqu'alors les offices « moyens », ce qui, en libérant leur marché, a entrouvert leur accès à des « hommes neufs », issus de familles de petits officiers, de négociants, ou des deux à la fois.

Sur le plan politique, les effets de la « profonde impression de déclassement social » ressentie par les membres de la magistrature seconde sont plus difficiles à saisir. Certain est cependant « leur détachement à l'encontre d'un État royal perçu à la fois comme peu intéressé et peu efficace dans la protection de leurs intérêts ». Cette attitude désenchantée ne concerne pas, tout d'abord, leur participation à l'administration locale. Si l'enracinement des magistrats dans la ville où siège le présidial se manifeste par leur attachement aux « demeures de la justice royale » construites au cœur de la cité, plus significative est leur présence dans les institutions municipales et la place qu'ils y tiennent. Ils sont nombreux à accéder aux charges consulaires et se maintiennent ainsi parmi les élites urbaines ; de ce fait, « la détention du pouvoir citoyen complète leur maîtrise du savoir juridique et la possession de richesses matérielles en les érigeant en notables complets ». Cependant, au fil du temps, l'attachement des magistrats aux fonctions d'édiles faiblit lui aussi et subit le contrecoup de la crise des présidiaux.

Les officiers « moyens » seront-ils, dès lors, acquis à la Révolution ? Bien que le sous-titre de l'ouvrage promette un prolongement de la recherche de leur destinée jusque « vers 1810 », la période révolutionnaire et impériale ne fait l'objet que d'un « épilogue » d'une quarantaine de pages. Il n'en faut pas tenir rigueur à l'auteur : outre le fait que les gens des présidiaux ne constituent plus un corps, l'étude des trajectoires individuelles de ceux qui peuplaient les anciens tribunaux nécessiterait, à la suite de quatre cent cinquante pages denses et brillantes, un nouvel ouvrage. Quelques tendances générales sont cependant tracées, à partir de travaux plus ou moins anciens. Les cahiers de doléances rédigés en 1789 révèlent l'aspiration à des réformes profondes qui tranchent avec les positions des membres des cours supérieures, et même avec les réclamations des officiers d'autres pré-



sidiaux ; à Limoges, par exemple, on souhaite le vote par tête, l'abolition de la vénalité des charges moyennant remboursement grâce à l'aliénation de domaines royaux, le consentement à l'impôt, l'égalité fiscale, la suppression des monopoles aristocratiques... et, bien entendu, la réforme de la justice pénale. Cette position, assez commune dans les cahiers du Tiers, annonce « l'adhésion majoritaire des magistrats à la Révolution modérée (1789-septembre 1792) » : trois juges des présidiaux de Limoges, Tulle et Périgueux font partie des cinquante lieutenants généraux siégeant à la Constituante après avoir été élus députés du Tiers ; ils y jouent un rôle modeste et leurs opinions sont des plus tempérées. Sur place, dans les départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne ou de la Dordogne, environ un tiers des magistrats des ci-devant présidiaux sont élus pour siéger dans les nouvelles juridictions et, mais dans une moindre mesure, comme administrateurs locaux. Cependant cette estimation ne tient compte ni des élections aux fonctions de juges de paix, qui, certes, n'étaient pas réservées aux hommes de loi, ni de la participation aux différents rouages des nouvelles administrations municipales, ce qui est regrettable compte tenu de la place qu'y tenait la magistrature seconde avant 1789. Cependant, quel que soit le comportement des anciens officiers de justice à l'égard du nouveau régime, deux de leurs préoccupations, d'ordre matériel, prédominent : le remboursement des charges supprimées et le marché des biens nationaux, ce qui ne surprend guère. La première question – « problème délicat » – a été résolue dans les départements limousins ou périgourdins, comme ailleurs. Quant à la seconde, qui est d'ailleurs liée à la première par suite de la nécessité de réinvestir les finances récupérées, les acquisitions réalisées par les anciens magistrats des présidiaux sont difficiles à mesurer, faute, d'abord d'études suffisantes, et parce que seuls les achats de biens de première origine ont pu être évalués, ce qui explique la prudence de l'auteur pour qui les estimations avancées sont sans doute inférieures à la réalité. Malgré tout, l'appétit immobilier des membres de la magistrature seconde est certain, qu'il soit le fait de « gros acheteurs » ou de « gagne-petit ». Avec une prudence qu'on ne peut qu'approuver, Vincent Meyzie y voit un signe « d'opportunisme à la fois politique et économique » plus que de conviction révolutionnaire. D'ailleurs, à partir de 1792, la place des ci-devant officiers dans les juridictions nouvelles se réduit. Elle s'accroît en revanche, sans surprise, sous le Consulat et l'Empire. Une prise de vue en 1810 révèle « l'intégration massive, majoritaire et sans doute quasi totale des anciens juges de Louis XVI parmi les notables de Napoléon I^{er} » ; ils peuplent, en particulier, la Cour d'appel de Limoges. Nul doute que, quelques années plus tard, ils se sont parfaitement adaptés à la monarchie restaurée. En définitive, à cet égard, les comportements des anciens magistrats « seconds » sont comparables à ceux des magistrats supérieurs de l'Ancien Régime. Les « illusions perdues » n'ont-elles pas été retrouvées ?

Jean BART

Frédéric CHAUVAUD, Jacques-Guy PETIT et Jean-Jacques YVOREL, **Histoire de la Justice de la Révolution à nos jours**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 248 p., ISBN 978-2-7535-0460-8, 18 €.

Conformément au titre de la collection dans laquelle il s'insère, l'ouvrage dû à la plume de trois spécialistes a une finalité pédagogique et fait preuve d'une grande clarté. Sans être privilégié, le premier chapitre : « La Justice en Révolution » (Jacques-Guy Petit), prolongé jusqu'à la promulgation du Code pénal de 1810, tient une place honorable (près du quart de l'ensemble). Il est divisé en trois séquences ; la première est consacrée aux

réformes profondes des institutions judiciaires votées au début de la décennie révolutionnaire, la deuxième aborde le problème des juridictions d'exception et de la Terreur, la troisième analyse « la consolidation du Consulat et de l'Empire ». Si les institutions répressives et carcérales sont l'objet de développements importants, comme cela se produit souvent dans les études d'histoire judiciaire de la période, les juridictions civiles, voire l'embryon de juridictions administratives, ne sont pas négligés. Le Code civil lui-même bénéficie de près de deux pages ! Le chapitre se termine par quelques aperçus sur le fonctionnement des tribunaux, les magistrats qui les composent et les auxiliaires de la justice, en tirant le meilleur de travaux récents. Au total, un livre utile qui peut s'adresser à un public plus large que celui des étudiants auxquels il est d'abord destiné.

Jean BART



Éric J. HOBBSBAM, **Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française**, traduit de l'anglais par Julien Louvrier, Paris, La Découverte, 2007, 154 p., ISBN 978-2-7071-4982-4, 14,50 €.

Publié en 1990, voici enfin traduit en français, dix-sept ans plus tard – mieux vaut tard que jamais ! –, le brillantissime et combatif essai d'Éric Hobsbawm : un ouvrage qui a contribué par son alacrité et sa largeur de vues, mieux que tout autre dans la sphère historiographique de langue anglaise, à mettre sur la défensive les adeptes, promoteurs et grands prêtres, de la vulgate anti-révolutionnaire qui a dominé l'espace public occidental et post-soviétique avant, pendant et après le bicentenaire de 1989. Transcription, sensiblement augmentée, nous dit l'auteur, de trois conférences prononcées à l'Université Rutgers à Brunswick (New Jersey) en avril 1989, la première édition de cet essai a paru en 1990 chez Verso (Londres et New York) sous le titre *Echoes of The Marseillaise. Two Centuries on the French Revolution*. Dans sa traduction française, le texte de l'essai se trouve complété d'une « post-face inédite » rédigée en 2007 par Hobsbawm, qui regarde avec un sage optimisme le fait que « la tentative pour éliminer l'élément social de toutes les analyses ou interprétations de la Révolution a dû être abandonnée » (p. 134). Voilà qui tranche avec les lamentations ordinaires qui paraissent ignorer le fait que le succès idéologico-médiatique dans l'espace public des points de vue hostiles à la Révolution, puis les vagues successives de canailleries anti-robepierristes, n'ont en rien amoindri la fécondité de la recherche historique sur la période révolutionnaire, ni affaibli la portée et l'originalité des travaux qui en révèlent l'immense portée et la signification historique. Au-delà de nos modestes personnes, pour l'avenir du monde et de la civilisation, pour la philosophie, c'est cela seul qui importe. Le reste ressortit de la conjoncture courte.

« L'adrénaline nécessaire [sic] » à l'écriture de son essai, selon son dire, Éric Hobsbawm l'a puisée dans la lecture des « considérations françaises les plus récentes sur la Révolution ». Entendons simplement : tout ce qu'avait alors produit François Furet ou qui pouvait se rattacher à son magistère plus ou moins international. Mais, lecture faite, on mesurera aisément que c'est en raison de son immense culture d'historien et de son inépuisable fécondité de penseur non-conformiste, qu'Hobsbawm a pu mobiliser cette somme impressionnante d'arguments qui donnent toute leur force démonstrative aux quatre chapitres, correspondant à la recomposition des trois conférences prononcées à Rutgers, dont la succession forme la structure de son essai. Le premier chapitre, « Une révolution bourgeoise », fonde une problématique attentive à marquer l'étendue et les limites d'une Révolution, dont le second chapitre (« Dépasser la révolution bourgeoise »)

aide à saisir l'importance historique et la force des dynamiques qui se sont greffées sur elle. Le troisième chapitre, « D'un centenaire à l'autre », place en regard, non seulement la révolution bolchevique et la Révolution française, mais plus généralement conduit à observer le mouvement de l'histoire contemporaine sous l'éclairage des aspirations révolutionnaires pérennes auxquelles la Révolution française et ses relais au XIX^e siècle ont donné un élan jamais démenti. C'est dans une note de ce chapitre que se trouve le rejet sans appel de l'article de François Furet paru dans le *Dictionnaire critique*, connu sous le titre « Histoire universitaire de la Révolution », article que « l'on peut considérer », écrit Hobsbawm, « comme un réquisitoire personnel fonctionnant par omission » (p. 148) ! Le quatrième chapitre, « Survivre au révisionnisme », est une vigoureuse riposte aux actuelles déformations, faux-procès, rodomontades et retours en arrière historiographiques de caractère purement idéologique, qu'on trouve toujours camouflés derrière de prétendus et hypocrites exigences de « renouvellement » méthodologique. La sèche énumération des développements successifs du livre de Hobsbawm ne dit cependant pas la richesse des analyses et la variété des références : révolution bourgeoise ? Hobsbawm rappelle avec insistance que ce concept, qu'on dit « marxiste » est droit sorti des écrits des historiens libéraux de la Restauration (Guizot, Mignet, Thierry) et même de la Monarchie de Juillet (Tocqueville), d'ailleurs avec celui de lutte des classes, et page 20, il précise que « *bürgerliche revolution* ne se trouve pas plus d'une douzaine de fois dans les 38 volumes des *Marx-Engels Werke* » ! Nécessité de la Révolution ? « Comme beaucoup des idées reprises plus tard avec enthousiasme par les marxistes, cette notion de la nécessité de la révolution établie par extrapolation historique (ce que Charles de Rémusat appela plus tard la « conviction géométrique qu'il existe une loi des révolutions du monde moderne » était celle des libéraux français » (p. 33). Dans les développements consacrés à la « réfraction de la révolution dans le prisme de la politique contemporaine » (p. 81), Éric Hobsbawm balaie toute une histoire de l'Europe aux XIX^e et XX^e siècles, en particulier celle qui est relative à la Révolution russe, à ses suites et à la Seconde guerre mondiale, que sa connaissance, ses engagements personnels et sa pratique des langues autant que ses recherches, lui ont permis de maîtriser comme nul autre. Quand il évoque l'œuvre des historiens contemporains de la Révolution, il n'hésite pas à placer au premier rang celle de Georges Lefebvre à propos duquel il écrit que « le monument le plus impressionnant qu'on pouvait ériger à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la Révolution en 1939 [fut] un petit livre simplement intitulé *Quatre-vingt-neuf* » (p. 94). Enfin, prenant de haut l'hypothèse « révisionniste », Hobsbawm juge (p. 123) que « le paradoxe du révisionnisme est qu'il cherche à diminuer la portée historique et la capacité de transformation d'une révolution, dont, à moins de cultiver un certain intellectualisme provincial ou de souffrir de cette myopie monographique qui est la maladie professionnelle la plus répandue chez les chercheurs fréquentant les archives, l'impact extraordinaire et durable est absolument évident ». Ajoutera-t-on qu'on voit mal, si la Révolution n'était que cet épisode superfétatoire d'une longue histoire obscure, pourquoi on se dresserait inlassablement, et encore une nouvelle fois en 2008, pour en dénoncer aussi bien les prétendues horreurs que les ambitions ? Enfin, s'appuyant en particulier sur les dernières recherches de Lynn Hunt, Hobsbawm conclut son ajout de 2007, par cette double sentence : 1- « La Révolution française a créé la langue dans laquelle nous évoquons la politique contemporaine et les affaires publiques » ; 2- « Peut-être est-il venu pour les Français de prêter à nouveau l'oreille aux échos universels de *La Marseillaise* et de les entendre aussi fortement qu'on les entend dans le reste du monde » (p. 136-137).

Les quelques citations ici rappelées ne disent pas toute la richesse d'un livre bref et dense dont chacun(e) devrait prendre une connaissance directe. Mais, assurément, tout

jeune historien, toute jeune historienne, s'engageant dans la voie compliquée et apparemment si problématique de la recherche dans le champ de l'histoire de la Révolution française, devrait être invité(e) à commencer sa réflexion par la lecture attentive de l'essai d'Éric Hobsbawm. Non parce que s'y trouverait le vrai en toute chose – le dogmatisme est étranger à la manière de faire d'un historien plein d'humour et constamment inspiré par la tradition historiographique britannique ! – mais parce qu'il donne à chacun les moyens de jeter un regard critique, rétrospectif et prospectif, sur un champ historiographique international que nul mieux que lui n'a si bien dominé. Ajoutons enfin que la traduction française qu'on doit à Julien Louvrier – historien averti par son travail de recherche, de la densité des débats interprétatifs – se signale par son élégance et sa précision (on signalera cependant deux courtes bavures : page 71, on lit « le 9 thermidor an IV » au lieu de « an II », et page 86, il fallait écrire le *Syllabus* et non le « Syllabe » !).

Nous aurons attendu dix-sept ans avant de pouvoir lire en français l'essai percutant d'Éric Hobsbawm dont la lecture en anglais nous avait déjà révélé l'acuité, dans les années du post-bicentenaire ; déjà, il nous fallut attendre six ans avant qu'un éditeur belge, avec le concours du *Monde diplomatique*, repousse l'interdit jeté contre un précédent essai historique d'Hobsbawm, consacré à l'histoire du court XX^e siècle : de quoi, Hobsbawm, le plus célèbre des historiens britanniques, est-il donc devenu coupable ? On comprendra donc que ces manières subtiles d'évitement, heureusement déjouées, disent assez aux lecteurs des *AHRF*, l'urgence et l'importance de consacrer le temps qu'il faut à la lecture indispensable de cet essai clairvoyant, enfin disponible.

Claude MAZAURIC

Slavoj ZIZEK, presents, **Robespierre, Virtue and Terror**, Introduction by Slavoj Zizek, Texts selected and annotated by Jean Ducange, Translation by John Howe, London-New-York, Verso, 2007, 154 p., col. « Revolutions » ; *Robespierre entre vertu et terreur*, Slavoj Zizek présente les plus beaux discours de Robespierre, Introduction et présentation par S. Zizek, traduit par Christophe Jaquet, Paris, Stock, 2008, Col. « L'autre pensée », 271 p., ISBN 978-2-234-06076-0, 20 €.

Le deux-cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Maximilien Robespierre à Arras, le 6 mai 1758, verra paraître quelques ouvrages consacrés à interroger son être historique et ce qu'on en a dit ou pensé depuis deux siècles. L'édition quasiment conjointe, en anglais d'abord, en français ensuite, de ce recueil de discours de Robespierre, est en soi un événement. Certes le plus important est assurément de prendre la mesure de la pensée et de l'action de « l'Incorruptible » et la réédition des *Œuvres de Maximilien Robespierre* par la Société des études robespierristes (dix volumes plus un onzième d'inédits) en décembre 2007, rend désormais possible au public d'accéder aux vrais moyens de s'informer à la source, donc de ne pas se laisser envahir par les préjugés dominants et le qu'en dira-t-on. On peut aussi recourir aux recueils de textes choisis, dont quatre au moins (ceux des éditeurs : Éditions sociales-Messidor, UGE 10/18, La Fabrique, Éditions de l'Aube) datant des dernières décennies, sont encore disponibles chez divers éditeurs et distributeurs. Celui que nous propose le brillant philosophe et psychanalyste Slavoj Zizek (« Les plus beaux discours de Robespierre », au vu du titre de l'édition française) se signale par la qualité de sa sélection et la hauteur de vue de la présentation qu'en donne l'auteur, quelquefois sulfureux, du *Plaidoyer en faveur de l'intolérance* (2004) ou de *Le sujet qui fâche* (2007). Les quinze textes de Robespierre



proposés s'échelonnent de décembre 1789 (« Sur le droit de vote des comédiens et des juifs ») jusqu'au fameux dernier discours du 8 thermidor an II aux Jacobins, la veille de la chute de celui qui fut l'âme et l'aiguillon du Comité de Salut public et du Gouvernement révolutionnaire, en passant par les classiques, toujours cités et analysés : entre autres, « sur les colonies (13 mai 1791) », « sur les droits des clubs (29 septembre 1791) », « sur la guerre (2 janvier 1792) », « sur les subsistances (2 décembre 1792) », « sur le procès du roi (3 décembre 1792) », « sur la situation politique de la République (27 brumaire an 2) », « sur le gouvernement révolutionnaire (5 nivôse) », « sur les principes de la morale politique (18 pluviôse) ». Dans son introduction, le philosophe exalte en Robespierre celui qui mit l'inévitable « violence », la « violence divine », salutaire à ses yeux, d'une révolution qui « ne s'autorise que d'elle-même », au service de l'émancipation radicale, celle qu'implique la mise en œuvre, inégalitaire dans ses effets, d'une « égalité *de facto* ». Comparant la figure de Robespierre à celle de Saint Just ou à celle de Guevara, il constate que celui qui appelle ses contemporains, contre les « habitudes » à faire le « bon choix », celui de leur régénération, est capable de « s'abstraire entièrement » de lui-même, voire porté « à mépriser l'imbécile singularité de son existence immédiate ». Puisant ses références et ses comparaisons dans une vaste panoplie d'auteurs, aussi bien chez Kant (le caractère surdéterminant de « l'abstraite injonction de la Loi morale ») que dans Lénine (sur le concept de démocratie comme pouvoir), se montrant successivement disciple de Walter Benjamin et de Lacan ou lecteur aussi bien du dernier Badiou que du premier Merleau-Ponty (1946, *Humanisme et Terreur*), Žizek vise haut et loin, répondant aussi bien à l'ancienne critique anti-jacobine de Claude Lefort qu'aux lamentations récentes des capitulards de la « troisième voie ». Il se situe en tout cas aux antipodes des discours consensuels et vergogneux dont témoignent les derniers avatars de la pensée post-moderne. Le problème cependant récurrent de la « voie révolutionnaire » demeurant pour Žizek que « l'excès de la démocratie égalitaire sur la procédure démocratique ne peut que s'institutionnaliser sous la forme de son contraire, comme terreur révolutionnaire » : il ne peut donc être question d'y renoncer. La vraie question historique sera cependant posée de savoir si à travers cette exaltation apologétique et brillante d'un Robespierre pour une part tiré hors du temps, un « autre » Robespierre, le dirigeant politique attentif à préserver les conditions du rassemblement démocratique et roturier, le penseur averti, sensible jusqu'au sacrifice final, à la durée des choses, des croyances et des représentations, ne sort pas écorné de cette présentation passionnée. Une présentation dont la finalité avouée et, à mes yeux, je dois le dire, fort sympathique, était de « briser le mur du son » ! Donc un livre à lire qui nous sort du ronron habituel et de la calomnie maigrichonne. Traduites de l'anglais, l'introduction et les annotations, ne sont pas exemptes de bavures (exemple, page 73 de l'édition française : Chaumette n'a pas été victime de ses « convictions chrétiennes » mais tout au contraire, comme dit justement le texte anglais « on account of his de-Christianizing convictions », p. XVII du « Glossary ») et on regrettera qu'à la différence de l'édition anglaise, préparée par Jean Ducange qui a relevé soigneusement l'origine des textes dans les dix premiers volumes des *Œuvres*, en les remplaçant historiquement par de courtes notices mises en exergue, l'éditeur français, soumis au règne du va-vite, n'ait pas référencé précisément les quinze textes reproduits : une indication bibliographique générale ne donne aucun moyen de situer, donc de comprendre, des discours aussi denses et circonstanciés que ceux de Robespierre ici mis à la disposition des lecteurs. Enfin, je note qu'il est inexact d'écrire que dans le recueil que j'ai publié en 1989 sous le titre *Robespierre, Écrits*, les textes et discours proposés aient été reproduits d'après la sélection établie par Jean Poperen, trente ans plus tôt, pour le même éditeur : des textes différents

s'y trouvent et un, au moins, était alors inédit. En revanche, la bibliographie proposée à l'identique par les deux éditeurs, anglais et français, pour être succincte, est parfaitement convaincante et à jour.

Claude MAZAURIC

Œuvres de Maximilien Robespierre, tome XI, Compléments (1784-1794), édition présentée et annotée par Florence Gauthier ; Édition du Centenaire des études robespierristes, Paris, SER, 2007, 468 p., ISBN 978-2-908327-66-3, 40 €.

Au moment même où la Société des études robespierristes réédite les dix volumes des *Œuvres* de Robespierre sous une nouvelle couverture, et surtout avec une préface de Claude Mazauric, elle nous propose également, sous la direction de Florence Gauthier, un volume de supplément dont nous pouvons apprécier la cohérence à la lecture, surtout pour les textes inédits (au sein des *Œuvres* bien sûr) de la période 1781-1789 en matière d'invention et de diffusion de nouvelles notions-concepts.

Des textes de cette première période qui occupent 279 pages du volume, cette édition présente d'abord le *Mémoire de Jean-Marie Gosse*, le *Mémoire pour Hyacinthe Dupond*, les *Observations sur les droits et l'état des bâtards*, enfin sa *Réponse au discours de Mademoiselle de Keralio*, en liaison avec les activités de Robespierre avocat dans la capitale artésienne et membre de l'Académie d'Arras.

Il apparaît ainsi un Robespierre soucieux d'observation sociale, c'est-à-dire prenant en compte « un homme semblable à tant d'autres hommes » (p. 79) sur la base de « la raison et l'expérience » (p. 175), et à l'encontre de toute vision essentialiste et différentialiste qui renvoie le peuple à la néantisation sociale. Un Robespierre donc apte à « faire concevoir », déployant à ce titre, en « honnête homme » (au sens humaniste), un esprit d'analyse d'une grande acuité. De page en page, nous pouvons apprécier son talent à « exposer les motifs, les circonstances et les actes » tant sous la dénomination des faits que dans son usage des figures de la rhétorique et de la critique des lieux communs.

Une observation donc qui permet de « rendre hommage à la vérité et de faire voir l'esprit qui préside à la défense des adversaires » (p. 23). Robespierre participe ainsi pleinement de l'invention de l'esprit politique spécifique des penseurs des Lumières tardives. Il se range résolument, au titre de la défense de « l'innocence enchaînée » contre « la tyrannie toute puissante », et au côté des Mably, Condillac, Helvétius, d'Holbach, Sieyès et bien d'autres, dans le camp de « l'esprit de la politique moderne », là où il s'agit de présenter les nouvelles combinaisons, les nouveaux « rapports sur l'ordre politique et sur le bonheur social » (p. 142).

Avec l'appel à « la force de l'opinion publique » et aux « raisons fondées sur l'intérêt des mœurs », il s'agit bien de voir « se former et s'étendre un certain esprit public » (p. 164), de pallier « la faiblesse des lois » par « la puissance des mœurs », d'introduire le « pouvoir des bonnes mœurs » pour opérer « cette heureuse révolution [qui] ne peut être que l'ouvrage des mœurs ». Une telle considération et observation de « l'état des mœurs », et des mesures que l'on peut prendre sur cette base de l'utilité sociale des mœurs pour arriver à un « but intéressant » le bonheur public permet d'affirmer que « la politique elle-même n'est autre chose que la morale publique ». C'est donc que « tout se tient, tout se correspond en politique comme en morale », lorsqu'il s'agit de définir « l'objet de la législation » à partir de la manière propre au législateur « d'accorder par une juste combinaison les différents principes qui forment pour ainsi dire les éléments de l'harmonie



sociale » (p. 150). Ainsi la figure centrale du législateur, énoncé dès cette première révolution française des années 1780, s'appuie à la fois sur « les règles immuables du droit naturel » et « l'idée de la liberté » (p. 113) tout en soulignant l'importance d'une précieuse faculté humaine, « la perfection ».

Faculté de l'esprit qui nous introduit en 1787 à la « perfectibilité » lorsque Robespierre atteint son point d'orgue dans sa *Réponse*, en tant que président de la séance publique de l'Académie d'Arras, au discours de Louise de Keralio, admise membre honoraire. Il s'agit bien désormais de parcourir « l'univers que l'être intelligent, l'être que la raison et la perfectibilité distinguent des autres êtres » en y donnant toute leur place aux femmes. Ainsi, après avoir précisé ce qui se partage tout en faisant complétement l'homme et la femme, d'un côté la capacité à « sonder les profondeurs des sciences abstraites », de l'autre un abord spécifique « de la sensibilité et de l'imagination », Robespierre peut affirmer, au terme d'un tel trajet de l'esprit politique que « la perfection des travaux de l'esprit humain consiste dans l'union de ces qualités diverses », et donc que « le moyen de les rassembler est d'associer les femmes aux compagnies littéraires » (p. 194). Cet apport particulièrement novateur en matière de mixité intellectuelle est donc souligné avec justesse par Florence Gauthier dans sa présentation de cette *Réponse*.

Enfin, « nous touchons au moment qui doit décider à jamais de notre liberté ou de notre servitude » (*À la Nation artésienne*, 1789, p. 206). Une fois bien observé « un Homme ou un Peuple » à l'aide d'une « sciences des mœurs » (d'Holbach), il s'agit désormais de le « représenter » sur la base de sa liberté de choisir lui-même ses représentants. Enfin « le Peuple, qui est compté pour quelque chose, apprend à s'estimer lui-même » (p. 210) affirme Robespierre dans une formule à l'accent très sieyèsien. Le travail de l'esprit politique des années 1770-1780 porte ses fruits dans des circonstances vraiment révolutionnaires. Il est désormais beaucoup plus difficile « de se jouer impunément de tous les droits du peuple » (p. 237), et plus facile de démasquer « les ennemis de la Patrie » comme le fait Robespierre dans son récit, en avril 1789, de « ce qui s'est passé dans les Assemblées du Tiers-état de la ville d'Arras » (p. 247-274). Un premier parcours en révolution qui se clôt donc par un témoignage oculaire à valeur d'attestation de la vérité, c'est-à-dire par une forme d'observation qui donne à la première séquence de la pensée et de l'action révolutionnaire de Robespierre une dimension théorique et pratique tout à fait complète.

La partie sur la Constituante et la Législative est plus courte (p. 279-390), plus disparate, mais bien agencée grâce aux présentations et notes de Florence Gauthier. Nous pouvons encore y trouver des novations d'usages conceptuels, ainsi de l'expression « Peuple Belgique » dans le titre d'une *Adresse* où Robespierre souligne par ailleurs que « l'unique objet de toute constitution, de tout gouvernement est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ». Mais très vite soucieux de dénoncer « le plan de calomnie », Robespierre souligne aussi l'abus « des termes de convention » par les ennemis du peuple pour mieux « brouiller les idées » des patriotes : ainsi ces derniers « donnent à la servitude le nom de sagesse et de respect pour les lois ; à la défense nécessaire contre l'oppression, celui de révolte » (p. 296). D'autres, d'aristocrates devenus « citoyens avec réserve » bégayent « le langage du civisme » (p. 327). Ainsi son discours s'appuie d'autant sur la forme la plus expressive possible du « sentiment invincible » de défense de l'humanité agissante et souffrante associé à la conviction de son « zèle pour la cause du peuple ». S'agit-il alors de s'en tenir au seul registre émotionnel, dans le but de réunir les citoyens « par le plus pur sentiment du patriotisme » en réponse au « premier mouvement d'un peuple généreux et sensible » (p. 340-341) ?

Au-delà de ce registre sensible, les principes promulgués par la Déclaration des droits ne demandent qu'à être réalisés. Robespierre est aussi l'homme du « principe unique » qui, à partir de juillet 1791, parle « le langage de la vérité et de la justice », le langage de « cette classe intéressante et nombreuse, désignée jusqu'ici par le mot peuple » (p. 352, ou « la classe laborieuse appelée peuple », p. 374), le langage de « la révolution nouvelle » donc auquel il va œuvrer en 1792 par la production d'autres notions-concepts sur la base de ce que « le peuple a fait », du mouvement populaire. Nulle discontinuité vraiment dans la construction robespierriste d'un nouvel esprit politique dont les derniers textes ici rassemblés, certes en petit nombre à propos de la période de la Convention (et en grande part déjà publiés par Albert Mathiez) témoignent aussi par un souci classificatoire voir le *Carnet de Robespierre* (p. 397-415) annonciateur des institutions civiles de l'an II.

Voilà donc, enrichie, par ce onzième volume, l'authenticité du témoignage robespierriste sur la Révolution française dont Claude Mazauric souligne, dans sa préface à la réédition des dix premiers volumes, la force au sein même de son message :

« Peut-être entendons-nous, malgré tout, venant de Maximilien Robespierre une manière de message philosophique qui se sera glissé jusqu'à nous. Ce message nous le saisissons comme on le ferait d'un patrimoine authentique : un bien reçu qui nous aiderait à prolonger son effet et à renouveler son contenu, à nous enrichir en somme de ce que nous lui apporterons à notre tour. Si ce message existe, il est celui-ci, savoir que la fatalité du malheur n'existe pas, que l'indignité de la pauvreté sociale comme de l'ignorance entretenue ne sont point des données intangibles de la nature humaine et que la *politique*, dans sa grandeur vraie, est précisément constituée pour en réduire le champ. Les arts, les sciences et les savoirs en eux-mêmes, n'y suffiront pas car, comme nous le disait Maximilien Robespierre : les rois qui font le destin de la terre ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes [... mais ils] redoutent les philosophes rigides, et les défenseurs de l'humanité.

Si message robespierriste il y a, trouvons-le dans ces mots-là qui sont tout à la gloire d'une politique qui, libérant l'individu vivant en société, n'oublie jamais l'humanité dans son essence et qui, faisant de l'action politique le levier nécessaire du changement, ne néglige jamais, par le rappel des fins, d'en fonder théoriquement et moralement l'usage » (*Œuvres de Maximilien Robespierre*, édition du Centenaire de la Société des études robespierristes, tome I, p. XXIV).

Jacques GUILHAUMOU

Dmitri BOVYKINE, Революция окончена ? Итоги Термидора [**La Révolution est-elle faite ? Le bilan de Thermidor**], Moscou, Presses de l'Université de Moscou, 2005, 319 p.

À la suite de l'éclatement de l'Union Soviétique, l'interprétation marxiste de l'histoire a cédé ses positions dominantes en Russie. Cette évolution essentielle a ouvert un libre chemin pour la rénovation de la recherche historique, qui a notamment conduit à un élargissement des thèmes de recherche ; dans l'étude de l'histoire de la Révolution française, cependant, c'est à de rares exceptions près la période 1789 à 1794 qui a été étudiée. Mais les historiens russes contemporains entreprennent heureusement des efforts pour l'étude de thèmes omis par leurs prédécesseurs. Le livre de Dmitri Bovykine, maître de conférences à l'Université Lomonossov, montre à bien des égards l'influence des mutations ayant bouleversé l'historiographie russe.



Bien que certains aspects de l'histoire de Thermidor – à la différence de celle du Directoire – aient été plus au moins étudiés par les historiens soviétiques, l'ampleur de leurs recherches est demeurée limitée, en particulier à l'histoire des mouvements populaires. À leur différence, Dmitri Bovykine a choisi un thème n'ayant pas attiré à ce jour l'attention des historiens de son pays : celui de la Constitution de l'an III, qui lui permet d'aborder bien des problèmes importants.

Dmitri Bovykine est le premier historien russe à étudier l'histoire de Thermidor à partir de nombreux documents inédits, tirés des Archives nationales, des Archives de la politique extérieure de l'Empire russe, ainsi que de la presse française, etc. Se référant à une abondante documentation, il nous présente sa vision de l'époque thermidorienne, qu'il convient de préciser dès le début de ce compte rendu. En considérant à juste titre l'époque thermidorienne comme une partie essentielle de la Révolution, il croit que sans elle son histoire ne pourrait être complète. Pour Dmitri Bovykine, elle est tout d'abord une étape durant laquelle la forme révolutionnaire du gouvernement se transforme en constitutionnelle, ce qui a contribué à la formation des bases politiques du nouveau système de la France (p. 5). C'est également pour cette raison qu'il concentre son attention, au fil de son analyse, sur des problèmes qui sont étroitement liés à ces circonstances.

Comme l'interprétation de l'expression « réaction thermidorienne » a fait couler beaucoup d'encre, Dmitri Bovykine revient sur la transformation de son sens à travers le prisme de jugements parfois contradictoires, voire controversés, des contemporains et des historiens. Il en conclut que ce n'est qu'au début du XX^e siècle que ce terme perd son sens originel, celui d'une réponse à la « dictature » des Montagnards. À l'opposé des historiens qui ont attribué à l'expression un autre sens, plus proche de celui de la contre-révolution (p. 31), Dmitri Bovykine discute le mot « réaction », et conclut qu'il est beaucoup plus pertinent d'utiliser le terme de « réaction thermidorienne » dans son sens premier. Il soutient ainsi que la politique de la Convention thermidorienne était une réaction à la Terreur des Jacobins (p. 44).

Comment terminer la Révolution ? Telle est la question qui est au centre du propos de l'auteur. Dans son analyse, Dmitri Bovykine a raison d'accorder une grande importance à la rédaction de la nouvelle Constitution, dont l'application aurait pu contribuer au passage d'une gestion révolutionnaire à un système constitutionnel qui, d'après l'auteur, aurait signalé la fin de la Révolution (p. 66). Pour lui, ce sont surtout les événements de Prairial qui ont définitivement conduit à la réforme de la Constitution de 1793, qui a permis d'établir le principe du bicamérisme (p. 76). Dans son livre, il analyse l'activité de la Commission des Onze et la discussion des projets de la nouvelle Constitution. Il présente les propositions qui ont suscité le débat au sein de la Convention, et étudie, dans la mesure du possible, les opinions des contemporains à travers leurs lettres envoyées à la Commission. Quelques remarques qui touchent au mode de travail de la Commission – organisation, réponses à une partie des projets lancés par les citoyens (p. 104-105), ne manquent pas d'intérêt.

Parmi les problèmes-clés discutés par Dmitri Bovykine, on trouve celui des droits de l'homme et du citoyen en l'an III. Notons que ses conclusions se basent non seulement sur une profonde analyse des sources, mais également sur la comparaison des articles de la nouvelle Déclaration avec ceux des précédentes. Il précise ainsi les divergences essentielles entre ces textes, à commencer par la disparition des droits naturels de l'homme de la Déclaration de l'an III ; les droits naturels ont cédé la place à ceux de l'homme dans la société en général. Dans ces conditions, le droit de résistance à l'oppression a disparu. Dmitri Bovykine étudie aussi les quatre notions principales sur lesquelles se fondait la Déclaration : liberté, égalité, sûreté et propriété. Comme il le montre, les Thermidoriens

ont limité le champ de leur application. Quant à la notion de liberté, elle a été transformée de droit naturel en droit social, désormais seulement capable de régler les relations entre les hommes. D'après lui, cette circonstance excluait à son tour la possibilité de la démocratie illimitée (p. 121, 123). Il en était presque de même à propos de la notion d'égalité, car les Thermidoriens ont écarté la possibilité de l'égalité absolue, en conservant seulement l'égalité devant la loi (p. 128). Comme la notion de sûreté n'a pas fait l'objet de vifs débats, l'auteur n'analyse en détail que celle de propriété. Il discute cette question parallèlement au remplacement du suffrage universel par le suffrage censitaire, en mettant en évidence que les Thermidoriens y ont eu recours pour garantir aux diverses couches de la société la possession des propriétés acquises. En somme, Dmitri Bovykine démontre que la Déclaration proclame les droits de l'homme, avec une différence, qui est que ces droits n'ont de garanties que dans la société (p. 148). Il ne s'agirait alors que des droits du citoyen.

Dmitri Bovykine discute également le problème de l'organisation des pouvoirs législatif et exécutif. Il suit les débats au sujet de la formation des nouveaux pouvoirs, et constate qu'il n'existe pas vraiment de désaccord sur la nécessaire séparation des pouvoirs. Étudiant les circonstances ayant influencé les décisions de la Convention à ce sujet, il évoque non seulement le désir d'exclure la possibilité de l'usurpation du pouvoir par une seule personne, mais aussi la crainte des Thermidoriens envers les masses populaires (p. 194-195). Parmi les idées présentes dans les projets de la Constitution, puis incluses dans le texte, il ne néglige pas l'absence du droit d'insurrection. Mettant en évidence les larges possibilités données aux citoyens de prendre part à la discussion, il a raison de conclure au processus démocratique de l'élaboration de la Constitution. On peut d'ailleurs ajouter qu'il montre également très bien la place des Lumières dans les débats, et notamment celle des écrits de Montesquieu et de Rousseau, tout en mettant en évidence, par des exemples précis, les limites de leur influence. Les développements de Dmitri Bovykine ont également le mérite d'insister sur la place des exemples étrangers dans le débat ; comme il l'explique, les Thermidoriens, soucieux d'éviter les fautes commises par les révolutionnaires anglais et américains, n'étaient cependant pas désireux d'imiter leur exemple – ils ont résolument écarté la possibilité d'installation en France d'un gouvernement présidentiel – (p. 215, 218).

Quant aux querelles qui ont divisé les historiens au sujet des origines des décrets du 5 et du 13 fructidor (le désir de conserver le pouvoir ou celui d'écartier la menace de la possible restauration de la monarchie), Dmitri Bovykine s'abstient d'émettre sa propre opinion (p. 235) ; il se penche cependant avec quelques détails sur ceux qui ont motivé leur soutien par la crainte de la menace des royalistes (p. 241). L'interprétation de ces décrets, qui ont fait naître l'insurrection du 13 vendémiaire, a suscité de vifs débats : chez nombre d'historiens, l'émeute n'a-t-elle pas été qualifiée de royaliste ? Bien loin d'adhérer à cette opinion, Dmitri Bovykine préfère attribuer son origine aux sections de Paris, qui s'en montraient mécontentes. En ce domaine, il laisse la voie libre à la confrontation des idées.

Pour en revenir au titre de ce livre intéressant, *La Révolution française est-elle faite ?* Dmitri Bovykine est convaincu que les Thermidoriens le croyaient, car ils pensaient instaurer un pouvoir stable, au sein duquel ils s'assuraient la gestion de l'État pour une période assez longue. Dans les faits, c'est le contraire qui se produisit, car les nouveaux maîtres de la République n'ont retenu les rênes du pouvoir que pendant quatre ans sous le Directoire.

Bien que Bovykine n'essaie jamais d'imposer aux lecteurs ses propres points de vue, il les en convainc. Dans ce cas, l'influence de la nouvelle mentalité, l'une des parti-



cularités propres aux historiens russes contemporains, est évidente. Qu'il nous soit cependant permis de mentionner, pour conclure, que l'auteur a dédié son livre à la mémoire d'Anatoli Ado, son maître et que, nous ne savons pas pourquoi, dans le chapitre consacré à l'étude des controverses dont Thermidor a fait l'objet dans l'historiographie révolutionnaire, en discutant même en détail les approches diverses des historiens – des contemporains des événements aux représentants du courant critique –, Bovykine omet de citer le nom de Jacques Godechot, qui considérait le 9 Thermidor comme une « date capitale dans l'histoire de la Révolution » (*La Révolution française. Chronologie commentée, 1787-1799*, Paris, 1988, p. 165).

Varoujean POGHOSYAN

Serge ABERDAM, **Démographes et démocrates. L'œuvre du Comité de division de la Convention nationale**, Paris, Société des études robespierristes, 2004, 391 p., ISBN 2-908327-50-3, 50 €.

Couronné du prix Albert Mathiez en 2002, la grande thèse de Serge Aberdam, soutenue à l'Université de Paris I, est présentée en partie dans ce livre extrêmement riche et suggestif. Ce volume reprend la première partie de son étude de l'élargissement du vote entre 1792 et 1795. Au travers du formidable travail du Comité (d'abord section) de division, on découvre des liens intimes entre démographie et démocratie, deux termes qui partagent une racine grecque commune : « demos ». Sous la Révolution, en effet, le principe de la souveraineté du peuple, exercé dans la participation fréquente des ayants droit de voter aux élections, pousse le gouvernement français vers une connaissance plus exacte de sa population. Certes, toujours sensible aux significations des mots, Serge Aberdam nous rappelle que le terme « démographie » n'est pas inventé avant le milieu du XIX^e siècle, et nous met également en garde dans l'usage de « statistique », et même de « démocratie ». Un apprentissage de la démographie et de la démocratie résulte cependant des efforts administratifs et politiques des années 1790, et représente une évolution fondamentale que Serge Aberdam souligne ici.

Son livre se compose de trois grandes sections, avec beaucoup de subdivisions pour guider le lecteur car, comme dans la thèse, l'argumentation est détaillée et demande – mais aussi récompense énormément – une lecture attentive, voire des relectures. La grande enquête entreprise sous la Convention se trouve naturellement au cœur du travail et prend plus de la moitié du texte. Pourtant, dans un premier temps, Serge Aberdam considère les origines des dénombrements révolutionnaires et les essais tâtonnants de la Constituante pour connaître l'importance de la population en même temps que celle des citoyens actifs. Vers la fin du volume, il examine cette fois le cheminement des connaissances sous la Convention ; sans avoir de grande application immédiate, elles exercent cependant une influence importante sous le Directoire et le Consulat.

Serge Aberdam commence par des regards critiques sur les dénombrements du XVIII^e siècle car – et c'est un aspect des Lumières – on commence à s'intéresser à l'arithmétique politique, y compris au nombre des habitants d'un pays. Cette science reste cependant inexacte, et les chiffres publiés par l'abbé Expilly, entre autres, laissent beaucoup à désirer. L'utilisation d'un coefficient conserverait pourtant longtemps ses partisans, mais la section de division (du Comité de constitution – on doit attendre l'ouverture de l'Assemblée législative pour la création d'un comité proprement dit) a le mérite de demander des dénombrements de la part des nouvelles autorités locales dans un contexte

où nombre d'habitants et représentation politique vont ensemble. Mais, peut-on avoir confiance dans ces chiffres d'ayants droit de voter et de population ? En effet, la correspondance entre citoyens actifs et niveau de population est bien variable, car localement déterminée. Comme l'auteur l'explique bien, le suffrage restreint de ces premières années de la Révolution reste un enjeu politique et tout essai d'emploi d'un multiplicateur à partir de listes de votants est voué à l'échec. En passant par une excellente discussion des modalités d'inscription électorale – citoyens « négligents », aussi bien que « passifs » – Serge Aberdam accepte la réévaluation récente de la population française à 28 millions et, par conséquent, ajuste la correspondance avec les ayants droit de voter.

Sa reconstitution minutieuse de l'enquête sur la population et le droit de vote entreprise sous la Convention met en valeur, avant tout, les efforts méconnus des révolutionnaires afin de mieux cerner ces données fondamentales. Après avoir remarqué le peu de différence pratique apporté par l'abolition du paiement de trois journées de travail en impôts locaux dans les élections d'août 1792, l'auteur passe à l'établissement d'un nouveau Comité de division, dont les pouvoirs prendront une importance accrue. La décision de fonder la représentation nationale sur la seule population donne une impulsion au projet de dénombrement. Cette tâche devient plus urgente quand on inscrit l'élection directe des députés nationaux par circonscription de 39 000 à 41 000 citoyens, dans la célèbre Constitution de 1793. La prochaine convocation des assemblées primaires, à la suite de son acceptation par le peuple, demande des données démographiques plus sûres. On fait de plus grands et plus fiables efforts, appuyés par le gouvernement révolutionnaire à Paris et, au niveau local, secondés par les administrations de district. L'enquête continue jusqu'au printemps de 1795, quand l'abandon de la mise en activité de la Constitution « montagnarde » fait avorter le projet (les élections seront encore une fois indirectes et le suffrage de nouveau restreint). Ce travail d'Hercule du comité fait ressortir des données remarquables, nettement supérieures à celles de 1790-1791 : une population de 28 millions d'habitants et des taux d'ayants droit de voter souvent proches de 28 %. Pourtant, faute de publication immédiate, ce résultat exceptionnel serait injustement négligé.

En effet, ces renseignements sont en partie utilisés dans les assemblées primaires et les élections législatives de septembre 1795, et pour établir les tribunaux correctionnels à la même époque. En fin de compte, ils contribuent à la création des arrondissements de 1800 (qui serviront de circonscriptions électorales sous Napoléon). Le labeur des enquêteurs n'est pas complètement perdu, et il sera également exploité par l'archiviste Camus et le géographe Belleyme, tous deux associés au comité. Malgré l'absence de la publication prévue, les taux obtenus influencent la controverse continue autour de la méthodologie démographique – dénombrement ou coefficient – dont témoigne l'édition, en 1798, des deux belles cartes, assorties de chiffres départementaux de population, qui embellissent la couverture du livre d'Aberdam. En l'absence d'une direction centrale, la formation des listes des ayants droit de voter dépend de la bonne volonté des autorités locales (les districts disparus) et redevient donc bien variable. C'est l'avènement de Bonaparte qui marque la naissance d'une présentation officielle et comparative des « statistiques » dans ce domaine. Le nouveau régime commence par la proclamation d'un vote manipulé de la consultation populaire sur la Constitution de l'an VIII, avant d'organiser des recensements de population avec l'essai de 1800-1801, suivi de l'effort mieux réussi et bien connu de 1806. Encore une fois, ce travail démographique est lié aux effectifs des ayants droit de voter, d'un suffrage masculin de nouveau élargi.

Ces dernières données, comme le discrédit des calculs par multiplicateurs, doivent beaucoup aux efforts précédents de 1793-1795, injustement tombés dans l'oubli jusqu'à ce livre. Serge Aberdam démontre ainsi que, malgré la réticence de beaucoup d'adminis-



trations locales à élargir le suffrage, on y arrive finalement avec quelque sept millions d'ayants droit de voter en 1795. L'ironie de ce grand pas en avant est qu'il coïncide avec un reflux politique, qui rattache un critère fiscal à l'exercice du vote. Néanmoins, sous le Directoire, les effectifs de votants sont toujours plus nombreux qu'aux débuts de la Révolution. Certes, à aucun moment on ne peut parler de suffrage universel, même pour les hommes adultes, ce qui explique la préférence pour l'expression « élargissement du vote ». Pourtant, des zones apparaissent sur la cartographie, comme le môle champenois, où les taux des ayants droit de voter sont plus élevés que la moyenne. Cette géographie politique est difficile à expliquer mais, dans la Champagne, elle est aussi associée à un relativement fort niveau de participation électorale. La production, sous l'égide du Comité de division, d'un « cadastre des âmes » révèle ainsi les liens entre démographie et démocratie, toutes les deux étant en nette progression sous la Révolution.

Serge Aberdam excelle à la contextualisation des sources primaires et secondaires, avec ses aperçus profonds sur le travail des contemporains des années 1790, aussi bien que son analyse critique de la recherche historique (l'influence de Jacques Dupâquier, qui a conduit à la surévaluation des efforts napoléoniens et à la sous-estimation du grand projet du Comité de division). Sa reconstruction des archives dans les séries DIVbis ou F20 des Archives nationales est une superbe démonstration de sa propre technique. Son étude nous renseigne, de plus, sur le fonctionnement de l'administration au niveau local, aussi bien que sur les relations entre centre et localité. La biographie y trouve aussi une place avec ses remarques sur la carrière intéressante du député Antoine Mailly, principal animateur du comité ; l'auteur est en même temps attentif au profil de ses collègues. Son érudition lui permet de nous renseigner sur maints aspects de la démographie et de la démocratie : politiques, administratifs, intellectuels et culturels. Dans ce livre, il éclaire enfin l'histoire générale de la Révolution, comme ses communications et interventions aux colloques et réunions nous l'on déjà démontré.

Son texte est accompagné d'une trentaine de cartes et de figures, reproduites de superbe façon. Dans les annexes, on retrouve un excellent commentaire sur les sources documentaires consultées dans plus d'une vingtaine d'archives départementales et de nombreuses bibliothèques, aussi bien qu'aux Archives nationales. On y trouve également les circulaires du Comité de division, mais, malheureusement, pas les chiffres départementaux auxquels le comité est arrivé. On peut également regretter quelques oublis dans la bibliographie, et on n'y retrouve pas toujours les ouvrages qui apparaissent dans les notes d'une manière parfois insuffisamment détaillée. Au-delà de ces détails, le livre représente une contribution essentielle aux études électorales de la Révolution qui, ces dernières années, ont fait des progrès énormes. Serge Aberdam a d'ailleurs été pour beaucoup dans ce renouveau, qu'il a encouragé, et tous ceux qui travaillent ce champ de recherche savent ce qu'ils lui doivent. On ne peut qu'espérer que la publication de la deuxième partie de sa thèse, consacrée à la pratique de l'électorat élargi dans les votes populaires sur les Constitutions de 1793 et de 1795, puisse intervenir bientôt.

Malcolm CROOK

Matthew S. BUCKLEY, **Tragedy Walks the Streets**, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006, 191 p., ISBN 0-8018-8434-9, 49,95 \$.

Susan MASLAN, **Revolutionary Acts. Theater, Democracy and the French Revolution**, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006, 275 p., ISBN 0-8018-8125-0, 50 \$.

Dans un petit livre joliment présenté et illustré de 191 pages, notes et index compris, Matthew S. Buckley propose successivement cinq synthèses : l'une sur le théâtre de la Révolution, l'autre sur le drame dans la même période, la troisième sur la Révolution et le théâtre politique anglais, les deux dernières étant consacrées à deux pièces (*La Chute de Robespierre* de Coleridge, *La Mort de Danton* de Büchner). L'auteur, qui voit dans l'écriture théâtrale l'une des premières transcriptions de la Révolution, prétend explorer le rôle des événements révolutionnaires français dans l'évolution rapide des formes dramatiques, des années 1780 aux années 1840. Elle frappe pourtant selon lui d'obsolescence des auteurs comme Mercier, Beaumarchais, Diderot, au profit du mélodrame, d'une tragédie romantique qui hésite à recourir aux formes anciennes du récit, d'une prolifération de « sous-genres » qui ne sont que des négations de la notion même de « genre ». Cette évolution est longtemps passée inaperçue dans la masse des productions plus classiques, plus convenues, la remise en cause des codes ainsi proposée réduite à l'un des aspects de la destruction révolutionnaire, alors même que le drame se détache du simple objet littéraire pour se faire discours social, adapté aux rapides mutations culturelles et politiques à l'œuvre. L'émergence des formes radicales du théâtre de propagande – dont Paris, lieu traditionnel de démonstration du pouvoir mais aussi d'un espace public populaire, saisi sur le vif par Mercier ou Restif, est le creuset –, paraît à l'auteur une réponse à la difficulté de rendre compte sur scène des problèmes sociaux et politiques dans les années 1770-1780 (la « pré-Révolution », selon le terme suranné qu'il emploie volontiers). Il s'agit d'une réappropriation de l'histoire et des événements contemporains permise par l'autorité d'une opinion publique qui s'exprime et apprécie l'anticléricisme, les histoires de complots, etc. Elle se lit dans des pièces telles que *Nicodème dans la lune*, de Beffroy de Reigny (1790) et se retrouve après le 9 Thermidor dans les mélodrames fustigeant les Jacobins (p. 52, 66). Journées (dès juillet et octobre 1789), fêtes révolutionnaires, voire exécutions capitales et massacres, n'entraînent-ils pas de leur côté un réemploi d'une gestuelle et d'un langage théâtralisés, selon les thèses défendues par Marie-Hélène Huet, Lynn Hunt ou Daniel Arasse (p. 4, 32-33) ? Les promotions politiques de nombre d'artistes dramatiques ne contribuent-elles pas à abolir les frontières entre fiction et réalité, à construire une illusion de vraisemblance, à user de la scène comme d'un lieu d'expérimentation du futur immédiat, ce que rappellent les travaux de Paul Friedland – voyant dans la Révolution deux moments coïncidant dans le bouleversement de la représentation de l'autorité politique, l'un politique, l'autre théâtral ? *Les Réflexions* de Burke ne proposent-elles pas les attendus d'une tragédie royale, livrant une reine d'une fulgurante beauté au désordre des passions françaises (p. 73), une écriture théâtrale de la réalité dont les journaux anglais font leur miel tandis que les dramaturges portent sur scène les victoires contre la France dans des pièces de propagande qui n'ont rien à envier à celles d'Outre-Manche (Sheridan, *The Glorious Fist of June*, 1793 – p. 91 – ; Coleridge, *The Fall of Robespierre*, 1794) ?

Trop systématique, trop peu personnelle tant la dépendance aux travaux antérieurs est sans cesse rappelée, la démonstration ne convainc pas totalement. Nul ne niera, bien sûr, l'emploi d'un vocabulaire ou d'un récit empreint de théâtralité par la presse, française ou étrangère, pour rendre compte des événements révolutionnaires, les inscrire dans l'histoire. Ne sont-ils pas sur-interprétés lorsque l'auteur suggère un jeu conscient des acteurs politiques avec les normes de la mise en scène, et ce jusqu'au plus fort de l'action ? Le théâtre ne devient-il pas prétexte à cette lecture de l'histoire, alors même qu'il en produit lui-même une, qui ne prétend pas à la réalité ? Sans doute aurait-il fallu mener une analyse bien plus systématique de la production révolutionnaire, ne pas se limiter à un bouquet de pièces dont le nombre ne dépasse pas les doigts d'une main. L'ignorance



absolue des travaux publiés en France depuis cinq ans sur ce thème n'aide pas, il est vrai, à prendre en compte tous les mécanismes d'écriture, toutes les figures imposées par des carrières ou des engagements sincères, qui sont à l'œuvre en ce domaine des arts de la scène. Cette perméabilité entre les historiographies française et anglo-saxonne – si l'on excepte la connaissance des grandes synthèses classiques sur l'histoire politique – est des plus préoccupantes. On la constate dans les mêmes proportions dans l'ouvrage de Susan Maslan, certes lectrice attentive des historiens français du politique (Mona Ozouf, François Furet, Patrice Gueniffey, Marcel Gauchet, Albert Soboul ou Maurice Genty), mais, en matière d'histoire culturelle, avant tout inspirée par les travaux de Lynn Hunt, Laura Mason, Suzanne Desan, Bryant Ragan, Elisabeth Williams, Carla Hesse et Emmet Kennedy. Elle aussi s'essaie à une vaste interprétation pariant, mais avec d'infinies nuances et un vaste matériau analysé, sur les confluences entre les univers (visuels, gestuels, thématiques) théâtral et politique.

Celle-ci aborde successivement les relations du théâtre et de la démocratie dans la France révolutionnaire, la « Révolution comique » (Molière, Rousseau, Fabre d'Églantine) et « l'antithéâtralisme » révolutionnaire, la surveillance du théâtre par le gouvernement révolutionnaire (« l'œil de Robespierre »), la surveillance domestique et le drame révolutionnaire. Alors qu'elle distingue dans les dernières années du XVIII^e siècle la naissance d'une « culture de masse », elle accorde au théâtre une place centrale dans cet épanouissement, ce partage culturel public antinomique des habitudes élitaires – en particulier de l'intimité de la lecture. Elle insiste sur le contrôle exercé par les spectateurs, dont elle saisit l'opinion dans les débats critiques (mais ne sont-ils pas le fait de journalistes spécialisés, des artistes eux-mêmes, ou des autorités ?) qui suivent la création du *Charles IX* de Chénier (1789), de *L'Ami des lois* de Laya (1793), des parodies du Vaudeville. Cette force agissante réhabilite la comédie mise au pilori par Rousseau dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, dans laquelle il est particulièrement virulent contre *Le Misanthrope* de Molière : grâce à Fabre d'Églantine, et à son *Philinte de Molière*, Alceste devient le modèle du citoyen nouveau, tandis que Philinte est l'incarnation de l'Ancien Régime social et théâtral. Ce qui n'empêche pas les républicains radicaux d'associer la pratique théâtrale à la corruption morale et sociale de l'Ancien Régime. Robespierre, pour éviter que l'Assemblée ne devienne à son tour un théâtre de masques, souhaiterait en faire un vaste amphithéâtre où des spectateurs en nombre contrôleraient les dires et les expressions des élus (« Il faudrait, s'il était possible, que l'assemblée des mandataires délibérât en présence de tous les Français. Un édifice fastueux et majestueux, ouvert à douze mille spectateurs devrait être le lieu des séances du corps législatif ») (p. 142). Le drame, qui brode sur les thèmes des conflits familiaux (épouses adultères et adversaires de la famille y étant réputés contre-révolutionnaires), ne serait que la déclinaison de cette surveillance à l'échelon du foyer – ainsi *L'Époux républicain*, de Maurin de Pompigny (p.191), ou *L'Intérieur d'un ménage républicain*, du marquis de Puysegur (p. 202). Se créeraient ainsi des « relations aliénantes entre les artistes et les spectateurs », un dérivé du modèle de contrôle social décrit par Michel Foucault. Fabre d'Églantine, épinglé par Robespierre qu'il observait aux Jacobins à l'aide d'une lorgnette, et avec la délectation d'un spectateur jugeant l'acteur, finira d'une certaine façon comme l'une des victimes collatérales (p. 122)...

Autant qu'ils se rencontrent, comme le prouvent les métaphores théâtrales dans le discours public, ou la convocation de la culture pour assurer la métamorphose démocratique, les deux espaces théâtral et politique s'opposent aussi, selon l'auteur, posant la question des relations entre démocratie directe et démocratie représentative. La première, vécue au théâtre, mobilise des auteurs de renom inscrits dans l'action politique (Chénier, Collot d'Herbois, Ronsin, François de Neufchâteau, Gouges, Fabre d'Églantine, dont les

carrières sont brièvement rappelées), mais aussi, selon les critiques absolues des siècles suivants, beaucoup de sans grade vivant des instincts les plus bas de la multitude : des furies, des harpies et des brutes auraient investi la culture savante (p. 16). Cette démocratie directe lui semble encourager l'efflorescence du répertoire – sur lequel l'auteur avance des chiffres qui mériteraient d'être confrontés à ceux d'André Tissier –, et les chroniques spécialisées des journaux. Elle conclut sur un jugement populaire propre au théâtre, et politique et dramatique, une communauté de sentiments propice à l'éducation au civisme (à l'éloquence, aux vertus, à la connaissance de l'histoire qu'il suppose), qui caractérisent un public très différent de celui défini par Jürgen Habermas dans son analyse du seul rapport lecteurs/écrivains, survalorisant l'imprimé, repris ensuite par Roger Chartier (p. 35). Ce public impose une démocratie active lorsqu'il parvient à faire interdire les baïonnettes sur scène (février 1792), ou à contrôler, parfois violemment, les formes de la production : *L'Auteur d'un moment*, de Léger, pièce jugée contre-révolutionnaire parce qu'elle moque un Chénier âpre au gain, fort d'une claque stipendiée, et son mentor Palissot, est par exemple retirée de la programmation du Vaudeville en février 1792, et un exemplaire du texte subit un autodafé. « Il faut espérer que les directeurs du théâtre du Vaudeville ne se mêlent plus de lutter contre l'opinion publique », pourra-t-on lire dans la *Chronique de Paris* (p. 61). L'arrêt des représentations de *La Chaste Suzanne*, en janvier 1793, leur prouvera que la lutte a bel et bien cessé (p. 188). Plus conservateurs, les spectateurs de la Comédie-Française, par pétitions ou délégations, batailleront en janvier 1793 avec la municipalité parisienne pour éviter le retrait de *L'Ami des lois* de Laya... Contre les efforts officiels d'installer une police des salles, *Les Révolutions de Paris* défendront cette censure populaire, dont l'interdiction signerait selon les rédacteurs la destruction de la Révolution. *A contrario*, prenant appui sur une citation de Bertrand Barère, réclamant le silence dans les tribunes durant le procès du roi, et abandonnant les applaudissements au théâtre, Susan Maslan avance l'idée d'une partition des lieux d'expression publique, ceux dévolus à la représentation nationale ne tolérant pas la participation des spectateurs (p. 64). Du reste, déjà en 1790, le geste de Suleau, agitant une sonnette et se couvrant la tête pour mieux singer le président de l'Assemblée nationale en plein tumulte au Théâtre-Français, était voulu et vécu comme une provocation inadmissible, parce que le cénacle des représentants était ainsi comparé à une salle de spectacles (p. 54).

Susan Maslan ne rejoint donc pas totalement les conclusions de Marie-Hélène Huet, à laquelle elle reconnaît un rôle pionnier. Elle ne croit pas que la scène théâtrale soit la matrice de la scène politique, que les politiques révolutionnaires puissent être modérées par le théâtre, ni que le théâtre finisse par être absorbé et déterminé par les politiques, conclusions tirées par M.-H. Huet en l'absence de toute étude des conditions de production, de représentation, et des formes de la réception (p. 28). Elle dénonce même les dérives d'une telle interprétation, refusant à Joan B. Landes (*Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*) sa peinture d'une Olympe de Gouges voulant jouer une véritable pièce de théâtre en défendant le roi, tableau qui ignore les convictions politiques de l'impétrante (p. 77). Arène politique permanente, pendant et après l'heure du jeu, le théâtre lui semble davantage être un rival du gouvernement. Certes, son influence morale et sociale est soulignée dès les journées de juillet 1789 par Framery, La Harpe, Quatremère de Quincy ou Millin de Grandmaison, alors que la question se pose de la liberté des salles et du statut civique des artistes, qu'il est entendu que la liberté nouvelle va peut-être permettre d'en finir avec des interdits vécus comme des vecteurs de la décadence de l'art, tout ce que Millin dénonce comme les « leçons d'une morale usée et commune », la « soumission au despotisme des rois », qui encourageaient les allégories des tragiques. Mais il faut compter aussi avec une imperméabilité au changement, qui



permet à un important répertoire d'Ancien Régime d'être maintenu, ou à des nouveautés sans ambition autre que le divertissement d'être montées. Et, avec ces considérations, on rejoint plus aisément les recherches en cours en France sur les répertoires, les publics, la sociologie des troupes, le cheminement intellectuel et institutionnel des auteurs, leur engagement, en province autant qu'à Paris, capitale sur laquelle se focalisent et Matthew S. Buckley et Susan Maslan.

Philippe BOURDIN

Daniel RABREAU, **Le Théâtre de l'Odéon. Du monument de la Nation au théâtre de l'Europe**, Paris, Belin, 2007, 190 p., ISBN 978-2-7011-3304-1, 23 €.

Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université Paris I, Daniel Rabreau est l'auteur de plusieurs ouvrages de qualité consacrés à la Saline Royale d'Arc-et-Senans et à l'architecte Claude-Nicolas Ledoux. Il retrace ici l'histoire du Théâtre de l'Odéon, en suivant notamment les projets de deux architectes majeurs du XVIII^e siècle, qualifiés par lui d'« avant-gardistes », Marie-Joseph Peyre (1730-1785) et Charles de Wailly (1730-1798). Le dernier est sans doute plus connu de ceux qui étudient la Révolution française, en raison de ses engagements politiques et des diverses charges qu'il a accepté (entre autres, une mission en Belgique et Hollande pour l'inventaire des objets d'art et de sciences, notamment étudiée il y a quelques années par Christophe Loir dans un livre consacré à *La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant* [...], dont il a été rendu compte dans les *AHRF*, n°3-1999).

Le premier projet lancé en vue de l'édification d'un théâtre destiné à remplacer la vieille salle de la Comédie-Française, construite en 1689, date des années 1760, et Soufflot est alors l'architecte pressenti. Mais, en 1767, Marigny, Directeur des Bâtiments du Roi, charge du projet deux autres architectes, Peyre et de Wailly. S'ensuivent alors dans les années 1770 diverses tergiversations et intrigues, avec des projets concurrents (Liégeon, puis Moreau), avant que les travaux commencent en 1779, avec un autre roi et un autre Directeur des Bâtiments (d'Angiviller). L'inauguration a finalement lieu le 9 avril 1782, en présence de Marie-Antoinette, après qu'un arrêt du Conseil du roi eut ordonné, en février, l'installation des Comédiens-Français dans le nouveau théâtre. Daniel Rabreau analyse de façon très détaillée l'évolution des projets de Peyre et de Wailly. En 1767-1769, ils ont d'abord pensé à un théâtre en demi-rotonde, situé au bout d'une longue avenue plantée. Le second projet, en 1770-1774, opte pour un « théâtre-bloc » rectangulaire, avant qu'un troisième projet modifie encore celui-ci en 1776-1780. Au final, le théâtre, de plan rectangulaire, est entouré d'arcades libres d'accès et s'inspire des édifices sacrés grecs, « théâtre-temple » à l'antique au cœur d'un quartier lui formant une sorte d'écrin. Le théâtre s'élève en effet sur une place en hémicycle qui, par sa forme, annonce le spectacle dans l'espace urbain ; cinq rues rayonnantes mènent vers sa façade ornée d'un portique à colonnades, trois autres l'isolent sur ses côtés et son arrière pourvus d'arcades. Le « chef-d'œuvre » de Peyre et de Wailly contient 1 900 places, avec un parterre assis. De nombreuses reproductions de dessins et gravures, de plans, ainsi que des photos (tant anciennes que récentes) accompagnent le livre de Daniel Rabreau et permettent d'avoir une idée précise du tout. Tout au plus, peut-on regretter l'absence d'un plan de Paris permettant de situer l'ensemble des salles de spectacle, là où les plans fournis ne donnent que la situation du Théâtre de l'Odéon, entre le Luxembourg, l'église des Cordeliers et la foire Saint-Germain.

C'est dans ce théâtre qu'est donné en avril 1784 *Le Mariage de Figaro*, et c'est encore dans cette salle que les Comédiens représentent le *Charles IX* de Chénier en novembre 1789, le Théâtre-Français étant alors devenu Théâtre de la Nation. L'auteur suit alors la vie de cette salle, qui ferme ses portes en 1793 lorsque les Comédiens sont arrêtés après la représentation de *Paméla*. Elle rouvre ses portes en juin 1794 sous le nom de Théâtre de l'Égalité, après que pendant plusieurs mois eut été discuté un projet d'y installer un opéra, notamment sur la suggestion de Wailly. La nouvelle salle est mise au goût du jour, avec peinture tricolore et surtout une structure de « gradins égalitaires à la grecque ». Le théâtre ferme à nouveau en 1795, rouvre en 1797 pour la première fois sous le nom de Théâtre de l'Odéon et avec des loges rétablies. Reprise éphémère, puisqu'il doit fermer au bout d'un mois ! Oserais-je écrire qu'il renaît une fois de plus de ses cendres en 1798 ? « Le 19 février 1799 [le directeur] Sageret démissionne tandis que la troupe, formée en société provisoire, poursuit les spectacles. Le 15 mars, un procès-verbal constate un déficit de 150 000 francs ; un des anciens associés, Le Page, refuse de le signer, affirmant qu'il "mettrait plutôt le feu à la salle que de signer sa condamnation". Trois jours plus tard, le théâtre était la proie des flammes ! » Parmi les volontaires qui luttent contre les flammes, le propre fils de Peyre... Cette fois, le théâtre n'allait rouvrir qu'en 1808, sous le nom de Théâtre de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, avant que la Restauration lui redonne le nom de Théâtre de l'Odéon, puis qu'un nouvel incendie le ravage en 1818. La renaissance fut rapide, puisqu'il rouvrit dès 1819, avant de connaître toute une nouvelle vie, des avatars successifs et d'autres restaurations, dont la plus récente date de 2006.

L'ouvrage de Daniel Rabreau est important aussi bien pour ceux qui s'intéressent à l'architecture du siècle des Lumières que pour ceux qui se passionnent pour l'histoire du théâtre. Sans doute rencontrera-t-il son public, en tout cas nous ne pouvons que le souhaiter.

Michel BIARD

Marc BELISSA, Gilles FERRAGU, textes réunis par, **Acteurs diplomatiques et ordre international. Fin XVIII^e siècle-XIX^e siècle, Paris**, Kimé, 2007, 138 p., ISBN 978-2-84174-426-8, 19 €.

Ce recueil regroupe les contributions des participants à une journée d'étude consacrée à l'ordre international et à ses acteurs de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XIX^e siècle. L'ouvrage entend donner un éclairage sur « un chantier historiographique ouvert » en répondant à plusieurs questions. Comment les diplomates « ont-ils compris, analysé, pensé ou simplement vécu cette transition entre ordre ancien et ordre nouveau ? Comment évoluent les structures et les réseaux diplomatiques dans cette période ? »

Depuis 1989, l'expression « nouvel ordre international » s'est imposée pour désigner une situation qui, dans les faits, s'avère pour le moins désordonnée. Comme le rappelle Marc Belissa (« Révolution française et ordre international »), la perplexité des contemporains, révolutionnaires et contre-révolutionnaires réunis, était tout aussi grande face aux bouleversements qui touchèrent l'Europe après 1792. L'abbé de Pradt y voyait un « désordre général », qui avait été « introduit par le premier partage de la Pologne et confirmé par la guerre d'Amérique ». Les révolutionnaires regardaient, eux aussi, le dépeçage de 1772 comme le premier coup porté à ce que nous appelons l'ordre ancien. La confrontation de l'ordre ancien aux nouveautés de l'ère des révolutions est au centre de l'étude de Joseph Visser (« Entre deux nations : le chevalier d'Annemours, consul à Baltimore (1778-1793) »),



qui nous fait découvrir un diplomate aux références idéologiques et à la formation pratique « fondamentalement attachées aux formes classiques de la diplomatie » confronté à « la nouveauté de l'espace politique » des États-Unis d'Amérique.

Andreas Osiander nous propose une analyse décapante des mutations de l'ordre européen au temps des révolutions (« Le problème de l'ordre européen à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle : rupture ou continuité ? »). Pour l'auteur, « les conflits idéologiques opposant la France révolutionnaire et napoléonienne à d'autres acteurs européens sont le catalyseur plutôt que la cause de la transformation du système européen – transformation dont l'aspect le plus essentiel me semble être, précisément, le remplacement des princes “demi-souverains” de l'Ancien Régime [...] par des pouvoirs étatiques forts ». En mettant l'accent sur la « semi-souveraineté » des monarques du XVIII^e siècle, Osiander ne nous paraît pas très éloigné des thèses révisionnistes de Nicholas Henshall (*The Myth of Absolutism. Change and Continuity in Early Modern Monarchy*, Londres, Longman, 1992). Ce qu'il avance dépasse cependant le débat historiographique sur le « mythe » de l'absolutisme. Ses conclusions nous invitent en effet à réexaminer la question de la rupture opérée dans l'ordre européen par l'épisode révolutionnaire et impérial. « La période révolutionnaire et napoléonienne a-t-elle donc vu le remplacement d'un ordre *international* par un autre ? Tout bien pesé, je dirais que non », affirme Osiander, qui regarde l'ordre européen du XIX^e siècle « comme une adaptation de celui du XVIII^e siècle, plutôt qu'un ordre nouveau ».

Les contributions des deux historiens dix-neuviémistes qui figurent dans ce recueil prolongent cette réflexion et, ce faisant, relancent à leur manière le débat ouvert lors de la sortie du livre d'Arno Mayer sur la « persistance de l'Ancien Régime » dans l'Europe du XIX^e siècle (*The Persistence of the Old Regime : Europe to the Great War*, New York, Pantheon Books, 1981). « La diplomatie est-elle modernisable au XIX^e siècle ? » se demande Gilles Ferragu. En mettant l'accent sur le conservatisme des chancelleries européennes, son étude répond globalement par la négative. Consacrée aux conceptions de la diplomatie en vigueur au début de la III^e République, la contribution d'Isabelle Dasque offre du grain à moudre aux modernistes (« Les élites diplomatiques de la République face aux mutations de l'ordre international à la fin du XIX^e siècle : une réaction aristocratique ? »). À la lecture de ces pages, l'on est saisi par l'imprégnation de l'Ancien Régime chez les diplomates du Quai d'Orsay de la fin du XIX^e siècle. Fascination pour la diplomatie française des XVII^e et XVIII^e siècles, attachement au principe de l'équilibre européen et à l'idéal aristocratique du métier d'ambassadeur, goût du secret : tout se passe comme si la Révolution n'avait jamais éclaté et même comme si les transformations décelables à la fin du XVIII^e siècle avaient été occultées.

L'on regrettera que les problèmes de terminologie n'aient pas fait l'objet d'approfondissements plus importants. En particulier, la notion d'« ordre » mériterait un examen attentif. Marc Belissa écrit que les hommes du XVIII^e siècle parlaient « plutôt de système que d'ordre pour décrire cette réalité ». Oui, mais s'agit-il vraiment de la même réalité ? Dans sa contribution, Marc Belissa nous éclaire sur la conception de Francis d'Invernois du « système » qui prévalait jusqu'à la Révolution. Cette vision, qui se décalque sur la conception blackstonienne de l'équilibre des pouvoirs de la constitution britannique, est certes très idéalisée. Elle s'inscrit néanmoins dans une tradition déjà ancienne. Les écrits diplomatiques du siècle ne cessent de décrire une espèce de mécanique internationale reposant sur l'interdépendance de ses différentes composantes. Si la mécanique fonctionne sans qu'intervienne le moindre élément perturbateur, alors l'Europe connaît, comme l'écrit l'auteur de *l'Antidote au congrès de Rastadt* que cite Belissa, « un état de calme et

d'ordre général ». Pour cet auteur, l'« ordre » n'est que la résultante de la bonne marche du « système » européen.

Ce petit ouvrage montre en tout cas que la voie tracée mérite d'être approfondie. Comme c'est le cas pour ce recueil, il convient de dépasser la coupure traditionnelle entre l'histoire moderne et l'histoire contemporaine, préjudiciable à l'appréhension des dynamiques, des ruptures et des continuités. L'histoire des relations internationales a longtemps été regardée comme le domaine où régnait sans discussion l'approche « événementielle ». Ce livre montre que cette époque est bel et bien révolue.

Edmond DZIEMBOWSKI

Michel KERAUTRET, **Les grands traités de l'Empire (1810-1815). Documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire**, tome 3, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2004, 336 p., ISBN 2-84736-077-8, 34 €.

Nous avons déjà rendu compte d'un précédent volume de cette publication (*AHRF*, n° 3-2004), qui prend place dans la série « Sources » de la « Bibliothèque Napoléon », une initiative bienvenue destinée en particulier à porter à la connaissance du plus grand nombre des documents rares ou inédits. Divisé en deux parties (« La lutte finale (1811-1814) », « La Restauration (1814-1815) »), l'ouvrage propose à l'historien un matériau brut, chaque texte étant introduit par un commentaire des plus brefs, rappelant en quelques lignes le contexte international. Le lecteur trouvera des traités d'alliance (avec la Westphalie, le Danemark, l'Autriche, etc.), des actes de rupture (avec la Russie, l'Autriche, etc.), des propositions sur le tracé des frontières, les actes de capitulation, d'armistice, l'acte final du Congrès de Vienne, la convention d'occupation et le pacte de la Quadruple Alliance de novembre 1815, qui tous signent l'enterrement de l'Empire. Dix-huit pages d'annexes fournissent une liste des souverains et chefs d'État, une courte biographie des principaux négociateurs, une liste des représentants permanents, quelques éléments du cadre juridique des négociations diplomatiques, et proposent même un pastiche de traité. L'ouvrage se conclut par une chronologie des événements intéressant les campagnes militaires et les relations internationales de la France impériale, et une bibliographie (qui n'est qu'indicative, ce qui aurait pu être précisé : les spécialistes de l'Espagne, par exemple, ne trouveront aucune mention des travaux de Jean-René Aymes, Emilio La Parra, Jean-Philippe Luis, Lluís Roura, entre autres, qu'au moins la lecture du n° spécial – n° 2-2004 – des *AHRF* sur *L'Espagne et Napoléon*, aurait pourtant permis à l'auteur de découvrir).

Philippe BOURDIN

Bertrand BINOCHÉ et Jean-Pierre CLÉRO (dir.), **Bentham contre les droits de l'homme**, Paris, PUF, 2007, 274 p., ISBN 978-2-13-055831-6, 20 €.

Le titre du livre est trompeur puisque celui-ci contient, outre la traduction inédite en première partie du texte de Bentham connu sous le nom de *Sophismes anarchiques*, la réédition en deuxième partie d'un petit ouvrage de Bertrand Binoché publié aux PUF en 1989, *Critiques des droits de l'homme*, qui analysait les multiples aspects théoriques et politiques de la critique des droits de l'homme, dont le texte de Bentham n'est qu'une des



directions, et que les contributions publiées en troisième partie mettent en perspective à l'horizon des questionnements contemporains : sur la rencontre entre le positivisme et la reconnaissance des droits de l'homme (Michel Troper), et en ce qui concerne les droits sociaux (Étienne Balibar), sur le problème de l'articulation instable de la liberté et de l'égalité. La nouvelle traduction par J.-P. Cléro et B. Binoche du texte écrit par Bentham en 1795, et publié une première fois en français par Étienne Dumont en 1816 dans le *Traité des sophismes politiques*, est particulièrement bienvenue. Réalisée sur la base de l'édition critique du manuscrit original dernièrement publiée à Oxford dans le cadre du *Bentham Project (Rights, Representation and Reform : Nonsense upon stilts...*, éd. P. Schoffield *et al.*, Clarendon Press, 2002), elle restitue à la critique de Bentham son vrai titre : *L'absurdité sur des échasses ou la boîte de Pandore ouverte ou la Déclaration française des droits en préambule de la constitution de 1791 soumise à la critique et à l'exposition avec une esquisse comparative de ce qui a été fait sur le même sujet dans la constitution de 1795, et un échantillon du citoyen Sieyès*. Ce texte de combat dénonce de façon violente l'abstraction de la Déclaration de 1789 dont il parcourt les articles pour en montrer les erreurs, les contradictions et les ambiguïtés, contestant la présence même d'une déclaration préliminaire qui lie les mains des législateurs tout en étant un germe d'insurrection et d'anarchie. Bentham procède à une récusation radicale des droits naturels pour fonder le droit sur l'utile, dans une perspective réformiste et conjoncturelle qui épouse « la ligne d'utilité, laquelle doit être le seul objet du législateur ». On appréciera dans le détail des articles l'habileté de la critique sur le fond et sur la forme, la virulence du style et la portée radicale des arguments. Les considérations sémantiques et grammaticales visent à débusquer les impropriétés du langage des droits naturels et les contradictions d'une absurdité rhétorique, qui relève de l'« abus des mots » : « Les mots sont des poignards et il ne reste plus qu'à s'en servir » (art. 1). Ce n'est pas là la langue de la loi et de la *constitution* (art. 16). À côté d'arguments de fond – comme la confusion de l'être et du devoir être – les arguments théoriques font écho aux débats antérieurs sur le gouvernement et aux textes contemporains de la Révolution française, pour les retourner au besoin contre la théorie des droits naturels et ses dangers potentiels. Le même traitement est réservé au projet de déclaration de Sieyès tandis que l'abandon du droit naturel dans la déclaration de 1795 n'atténue pas la violence du style contre les « *Declaration-makers* » à propos de quelques articles des droits et du « médicament politique » des devoirs, que ce soit sur le mode parodique ou ironique. Enfin, dans ses réflexions « sur l'usage et l'abus du mot droit », Bentham situe la découverte des droits de l'homme en Angleterre : « Le droit (substantif) est enfant de la loi », la phrase est d'ailleurs mise en exergue de l'ouvrage. Mais une fois mis au monde, « quoi de plus naturel pour les poètes, les rhéteurs, les trafiquants de poisons moraux et intellectuels, d'accorder à l'enfant une parenté mensongère, de le déposer à la porte de la Nature et de l'opposer au réel auteur de sa naissance » (p. 122).

On trouvera en deuxième partie l'analyse de cette critique impitoyable par B. Binoche (p. 142-148) ; il dégage la portée de la négation utilitariste benthamienne en la mettant en perspective avec la critique empiriste de Burke dont elle radicalise les potentialités théoriques contre la souveraineté populaire en récusant le droit par le fait. On voit comment Bentham fait coup double pour offrir une troisième voie, réformiste celle-là au nom de l'utilité : l'argument de Paine contre la tradition défendue par Burke (« vouloir gouverner au-delà du tombeau ») est retourné pour refuser les droits naturels : « Quelle est la source de ce souci prématuré d'établir des lois fondamentales ? C'est [...] la vieille recette pour mettre les morts à même d'enchaîner les vivants ». L'analyse critique faite par B. Binoche *des critiques* des droits de l'homme dans la première moitié du XIX^e siècle met

en évidence la continuité et l'étendue extrême du spectre théorique et politique dans lequel elles s'énoncent : de la critique empiriste de Burke à l'utilitarisme de Bentham (chap. 1) et à la réinterprétation providentialiste de Joseph de Maistre (chap. 2) ; de l'historicisme rationaliste de Condorcet aux impasses de la critique historiciste de Constant et de l'Histoire positive d'Auguste Comte (chap. 3) ; la réfraction de l'historicisme organique se poursuit en Allemagne avec d'une part, celui de l'école historique du droit (Savigny) et de l'autre, sa rationalisation dialectique effectuée par Hegel, jusqu'au point limite « où le jeune Marx élabore un historicisme révolutionnaire, c'est-à-dire redéfinit en un sens révolutionnaire une thèse originellement contre-révolutionnaire » (chap. 5). Le choix d'aborder la Déclaration de 1789 par la dynamique des rejets qu'elle suscite, de Burke à Marx, et d'un point de vue favorable à ce dernier, permet à l'auteur de dégager le caractère politique équivoque du refus des droits de l'homme qui ne fut pas plus le monopole de la pensée contre-révolutionnaire que celui des partisans de la tradition, de la providence ou de la famille, et où le rôle de penseurs libéraux, de partisans de l'utilité, du peuple et de l'individu fut tout aussi décisif. On retrouve dans cet ouvrage, sorti en même temps que *La raison sans l'histoire* (PUF, 2007, coll. Pratiques théoriques), l'intérêt de B. Binoche pour une problématique attentive à la transformation de notions équivoques, dont les significations et les implications multiples se présentent dans un réseau de représentations contradictoires, dont la lecture comparée ouvre à de nouveaux questionnements.

Raymonde MONNIER

Frederick P. LOCK, **Edmund Burke. Volume II : 1784-1797**, Oxford, Clarendon Press, 2006, XIV-605 p., ISBN-13 978-0-19-820679-8, 95 £.

De tous les hommes politiques britanniques du XVIII^e siècle, Edmund Burke est celui qui a été le plus choyé par la recherche universitaire. Non seulement la liste des études qui lui sont consacrées remplirait un épais volume, mais sa correspondance, ses écrits et ses discours ont fait l'objet d'éditions scientifiques d'excellente facture. À titre de comparaison, la correspondance de Pitt le Jeune reste toujours inédite et celle de Charles James Fox, qui a été publiée au XIX^e siècle, est loin d'être exhaustive et ne répond pas aux exigences de l'édition scientifique. Les *Reflections on the Revolution in France* expliquent, bien entendu, cette place privilégiée. Plus largement, la double activité de Burke, à la fois homme de lettres et politicien, a contribué à stimuler l'intérêt des chercheurs. Burke est un des rares hommes politiques du XVIII^e siècle qui ait exposé dans le détail, tant dans sa correspondance que dans ses ouvrages, sa conception du politique.

Tout récit de la vie de Burke prend, d'une manière ou d'une autre, la forme d'une histoire intellectuelle. Le second tome de cette imposante biographie (près de 1 200 pages au total) ne déroge pas à la règle. Professeur au département d'anglais de la Queen's University de Kingston au Canada, F. P. Lock est parvenu à concilier dans un même ouvrage le récit biographique et l'analyse détaillée d'une pensée politique particulièrement complexe. Comme c'était déjà le cas pour le premier tome (*Edmund Burke, Volume I : 1730-1784*, Oxford, Clarendon Press, 1998, xv-564p), le défi a été relevé avec brio. Retrarrant les treize dernières années de la vie de Burke, alliant avec bonheur érudition et élégance du propos, ce volume offre une mine de renseignements sur la trajectoire politique et idéologique d'un homme qui, de tête pensante des Rockingham whigs, est devenu et est resté pour la postérité un des pères du conservatisme.



Le premier volume, qui nous mène jusqu'à l'élection générale de 1784, nous a fait découvrir une carrière qui, jusqu'à la crise constitutionnelle consécutive à l'*India Bill*, paraissait suivre un cours ascendant. Le deuxième volume s'ouvre sur les années les plus sombres de la vie publique de Burke. Après avoir été mis en déroute aux élections générales, le parti whig était sans repères devant la politique de Pitt. La conduite de Burke devint alors erratique. Son acharnement à poursuivre l'ex-gouverneur du Bengale, Warren Hastings, rencontrait l'incompréhension de ses alliés politiques. La crise politique au sujet de la régence du prince de Galles lors de la première crise de démence de George III nous montre un Burke de plus en plus isolé au sein du parti whig : pour ses collègues, il était devenu un homme du passé. En mai 1789, il écrivait : « Je me suis toujours fortifié au contact de ces hommes admirables à qui je suis lié. Séparé d'eux, je ne suis rien ». La séparation ne faisait pourtant que commencer. Bientôt, la Révolution française allait mener à la « désintégration » du vieux parti whig, pour employer l'expression de l'historien Leslie Mitchell.

L'on sait que les prises de position de Burke sur la Révolution française étonnèrent bon nombre de contemporains, à commencer par Thomas Paine. Beaucoup y virent une incroyable volte-face idéologique. L'un des points forts de l'ouvrage de Lock est de bien mettre en lumière un trait fondamental du parcours intellectuel du politicien. Loin d'avoir changé de fusil d'épaule à l'annonce des journées d'octobre ou à la lecture du sermon de Richard Price, Burke montrait, comme ce fut le cas toute sa vie durant, une remarquable fidélité aux principes qui guidaient sa conduite. Burke « répondait aux circonstances changeantes avec une constance remarquable ». En témoigne son attitude après la déroute électorale de 1784. Comme le note Lock, « une telle défaite aurait poussé plus d'un politicien à reconsidérer ses principes et ses articles de foi. Chez Burke, l'effet de cette défaite fut diamétralement opposé ». La déroute électorale confirma la lecture conspiratrice des affaires publiques que Burke défendait depuis son entrée au Parlement : tous les malheurs qui s'abattaient sur son parti venaient de cette « influence secrète de la Couronne » qui relevait pourtant davantage du mythe que de la réalité. Burke était totalement insensible aux arguments contraires. C'était, pour reprendre l'expression anglaise très en vogue à l'époque, un être *impracticable*. L'acharnement de Burke dans le procès de Warren Hastings, son attitude pendant la crise de la Régence, ses positions face à la Révolution française, puis, à la fin de sa vie, sa campagne vigoureuse contre toute idée de paix « régicide », ces moments clés de la carrière du politicien s'éclaircissent dès que l'on tient compte de cette inflexibilité intellectuelle. L'attitude de Burke face à la perspective de négociations avec le Directoire est tout à fait révélatrice. Lock nous montre comment cette dernière campagne est née d'un pamphlet de Lord Auckland visant à expliquer aux Britanniques les dispositions pacifiques du gouvernement. Ce « pamphlet aux arguments modérés et intelligents », nous dit Lock, « ne méritait aucunement d'être tourné en ridicule ». Lock estime que cette inflexibilité permet de mieux comprendre pourquoi Burke n'accéda jamais à un poste ministériel de premier plan. En janvier 1789, lorsqu'au plus fort de la crise de la Régence les whigs préparaient l'équipe qui devait succéder à celle de Pitt, Burke se vit offrir le même poste subalterne qu'en 1782 et en 1783, celui de *Paymaster-General*. Les whigs avaient beau saluer le « génie hors du commun », ils étaient conscients que le manque de pragmatisme de Burke constituait un obstacle décisif à son entrée au Cabinet.

La genèse des *Reflections* doit beaucoup à cette inflexibilité doctrinale. Les contemporains qui, en 1790, découvrirent avec étonnement un Burke hostile à la Révolution étaient victimes d'une interprétation erronée non seulement de la pensée, mais aussi de la conduite du politicien dans les années qui précèdent 1789. « Burke avait toujours été le membre le plus hyperactif du parti », écrit à juste titre Lock. Dans les années qui précè-

dent la Révolution, cette « hyperactivité » atteignit son summum. Pendant la crise de la Régence, tandis que Fox se montrait hésitant et que Sheridan envisageait la perspective d'un Cabinet de coalition avec le Lord Chancelier Thurlow, Burke n'avait de cesse de préconiser une stratégie résolument agressive contre le ministère. En agissant de la sorte, Burke pouvait apparaître comme le défenseur de la liberté, une image qui s'était imposée depuis ses premières prises de position au Parlement. L'apparence était cependant trompeuse : les arguments développés par Burke, lors des débats sur la Régence, arguments exposés dans le détail dans cette biographie, sont à bien des égards annonciateurs des *Reflections*. Burke vanta les mérites de « notre excellente, notre incomparable constitution [...] ce patrimoine, ce solide rempart contre l'ambition », une constitution qu'il voyait à présent menacée par des ministres qui voulaient en faire « un musée ». Évoquant le mouvement d'opinion en faveur de Pitt qui se développait dans le pays à la fin de la crise de la Régence, il s'exclama que les signataires de ces adresses de soutien se mêlaient « d'affaires qu'ils ne comprenaient pas ». Comme le dit Lock de manière lapidaire, « Burke n'éprouvait pas de respect pour l'opinion publique ». Or ces arguments n'étaient pas nouveaux. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux *Thoughts on the Cause of the Present Discontents*, ce célèbre pamphlet de Burke publié en 1770 dans lequel il justifiait la conception oligarchique du régime défendue par les Rockingham whigs. Depuis ses premiers pas dans le monde politique, Burke s'était sans cesse érigé en adversaire des nouveautés mettant en péril l'ordre politique et social né entre la Glorieuse Révolution et l'avènement du premier Hanovre. En 1788-1789, lors de la crise de la Régence, le dangereux innovateur n'était autre que le Premier ministre. Un an plus tard, un esprit d'innovation autrement plus redoutable à ses yeux était apparu en Grande-Bretagne à la suite des événements de France.

Un grand mérite de cette biographie est de nous livrer un éclairage sur l'autre combat mené par Burke pendant les dernières années de sa vie : sa participation infatigable au procès de Warren Hastings. Les pages que Lock consacre à la vision que Burke avait de l'Inde sont particulièrement intéressantes. Cette conception était en effet très éloignée des stéréotypes alors en vogue en Occident. L'Inde de Burke, nous dit Lock, n'était « ni inférieure, ni exotique, ni un "autre" menaçant ». L'Inde appartenait au même « univers moral » que celui des Britanniques. On décèle ici une nette influence de Montesquieu : Burke était attaché à l'idée d'une nature humaine unique ainsi qu'à l'universalité de certaines valeurs mais, simultanément, il acceptait pleinement les caractères de chaque civilisation. Abordant les traits politiques de l'Inde, Burke, dans le sillage d'Anquetil-Duperron et de Sir James Porter, en venait à nuancer la thèse du despotisme oriental. Pour Burke, nous dit Lock, « la sécurité de la propriété et du gouvernement selon des lois communes et fixées étaient les nécessaires barrières contre les pouvoirs arbitraires d'un despote ». De ce fait, la Grande-Bretagne devait se borner, à l'égard des institutions indiennes, à un rôle de « restauration et de conservation ». Les Britanniques devaient garantir la paix et la stabilité en Inde sans opprimer la population ni lui imposer une culture étrangère. Pour Lock, ces conceptions de Burke sur l'Inde, qui se présentent comme un trait fondamental de sa philosophie politique, s'éclairent en dernier ressort par sa lecture providentielle de l'histoire. Pour Burke, la politique était avant tout « un champ de bataille moral ».

Outre sa richesse dans le domaine idéologique et politique, cette biographie se distingue aussi par l'attention qui est portée au style burkéen. Dans les *Reflections*, c'est beaucoup plus l'auteur néo-classique que le théoricien du sublime qui s'exprime. Les pages consacrées à la comparaison Burke-Rousseau ne manquent pas de finesse. Même si Burke condamna vivement les idées de Rousseau, surtout à partir de 1790, Lock estime que certains traits le rapprochent du philosophe genevois. Lock cite un passage pour le



moins extraordinaire du compte-rendu que fit Burke de l'*Émile*. Tout se passe comme si le politicien britannique, par l'entremise de Rousseau, faisait son autocritique : « Il ne sait jamais où il doit s'arrêter [...] Il nous fatigue et nous dégoûte en développant à l'excès ses idées et en répétant la même chose un millier de fois de manière différente ». Comme le note Lock avec amusement, ceux qui ont écouté Burke au Parlement ou à Westmister Hall lors du procès de Warren Hastings auraient souri en lisant ces mots. Lors de l'ouverture du procès de Hastings, Burke se surpassa en prononçant un discours qui, réparti sur plusieurs jours, dura au total onze heures !

Malgré une position qui, la plupart du temps, montre un remarquable sens de la nuance, l'auteur se montre parfois trop enthousiaste dans son jugement. Peut-on vraiment, comme le soutient Lock, placer Burke au même rang qu'un Aristote, un Machiavel ou un Locke ? Universitaire canadien, Lock a peut-être été victime d'une illusion d'optique. Il est vrai que les *Reflections*, tant en Grande-Bretagne qu'outre-Atlantique, côtoient dans les librairies les grands classiques de la philosophie politique. En revanche, le rayonnement de cette œuvre dans le reste du monde est plus limité. Et pour cause : comme en 1790, cet ouvrage s'adresse à un public essentiellement anglo-saxon. Nul ne niera la puissance intellectuelle des *Reflections*. Mais ce pamphlet de circonstance n'a jamais prétendu être l'exposé d'une théorie politique ayant une valeur universelle. Burke n'aimait pas les traités exposant des systèmes. De même, faut-il suivre Lock lorsqu'il écrit, au terme de son ouvrage, que l'éloquence de Burke était incomparable ? Burke était un formidable orateur : la puissance de son imagination était sans pareille. Il ne faudrait pourtant pas oublier que la Chambre des communes vivait alors un âge d'or et que les discours de Pitt, de Fox et de Sheridan étaient fort souvent d'une facture et d'une beauté comparables aux harangues de l'auteur des *Reflections*.

Publiée, il faut le rappeler, par une maison spécialisée dans l'édition d'ouvrages universitaires, cette étude laisse le lecteur sur sa faim sur deux points essentiels. Quand on connaît le nombre impressionnant d'études consacrées à Burke, l'absence d'une bibliographie en fin de volume est regrettable. L'on en est réduit à chercher les références dans les notes infra-paginales. De même, il est dommage que l'auteur n'ait pas songé à inclure dans son étude une mise au point historiographique. Celle-ci s'avère indispensable, compte tenu des nombreux débats portant sur l'action et la pensée du politicien. Ces quelques critiques ne devraient pourtant pas masquer la richesse de cette belle biographie, qui est appelée à devenir une référence fondamentale pour toute recherche sur la culture politique britannique de la fin du XVIII^e siècle.

Edmond DZIEMBOWSKI

Michael KOHLHAUER (dir.), **Autour de Joseph et Xavier de Maistre. Mélanges pour Jean-Louis Darcel**, Chambéry, Presses de l'Université de Savoie, 2007, ISBN 978-2-915797-23-7, 16 €.

Il faut être reconnaissant à Michael Kohlhauer d'avoir veillé à l'existence du volume d'hommages que méritait Jean-Louis Darcel pour l'inlassable travail qu'il a mené, à travers toute sa carrière, afin de faire connaître Joseph de Maistre. De le faire connaître, non seulement au sens de la réparation d'une injustice : faire reconnaître son importance trop vite oubliée et sa place décisive dans l'histoire des idées, mais au sens de la restitution d'une perspective historique à la fois ample et précise : permettre une connaissance complète et complexe d'une figure historique déformée par les vues partiales et passionnées qu'en

ont pris aussi bien ses ennemis libéraux et démocrates que sa descendance proclamée du côté de l'extrême-droite, trop vite désireuse d'instrumentaliser, au service de ses propres combats, une œuvre profondément paradoxale et excentrique. Jean-Louis Darcel, animateur de la *Revue des études maistriennes*, commentateur avisé et auteur de nombreuses éditions critiques de Joseph de Maistre, a su utiliser toutes les ressources de la critique littéraire et de l'exactitude historique pour donner à ce dernier sa juste mesure en le saisissant dans la continuité de sa pensée en même temps que dans la réfraction que lui ont imposée les contextes, surdéterminés, de ses interventions. Paradoxalement, seule cette juste mesure du regard historique et littéraire est à la hauteur de la démesure d'une œuvre excessive par la virulence de son style aussi bien que par l'allure provocatrice de ses affirmations : qu'il s'agit de conclure du droit divin du trône à la divinité de l'échafaud, d'apercevoir dans la guerre la main invisible de Dieu, ou de vanter les mérites de l'Inquisition espagnole et de toutes les formes de police spirituelle, Maistre a toujours été une pierre d'achoppement, non seulement pour la bonne conscience progressiste des Lumières, mais aussi pour le conservatisme désireux d'oublier les points de douleur de sa propre pratique.

Ces mélanges offerts à Jean-Louis Darcel s'inscrivent parfaitement dans le champ ouvert par son travail rigoureux et magistral, dont ils labourent quelques sillons. On ne s'étonnera pas que les différents articles du recueil, quoiqu'il s'intitule *Autour de Joseph et Xavier de Maistre*, tournent presque exclusivement autour de Joseph.

La plus grande part des études réunies s'efforce de faire ressortir la diversité presque contradictoire des motifs internes et externes du texte maistrien. Bruno Berthier confronte la légende à l'histoire dans une érudite monographie consacrée aux valeurs symboliques du trajet suivi par Joseph de Maistre lors de sa fuite de l'invasion française de la Savoie. Pierre Glaudes examine avec subtilité et précision la difficile question de savoir à qui s'adressaient les *Paradoxes* composés par Maistre à l'intention de la « Marquise de Nav. » : les problèmes posés par la datation du texte et par l'identification de sa destinataire, peut-être fictive, sont l'occasion de montrer comment le texte procède d'une stratégie d'adaptation des idées contre-révolutionnaires aux contraintes d'une position mondaine, à la fois officielle et marginale, en même temps qu'aux attentes spécifiques du public féminin des salons. Michel Anthraclaste étudie la façon dont l'expérience de l'exil structure l'écriture même de Joseph de Maistre ainsi que celle de son frère Xavier : dans les *Soirées de Saint-Petersbourg* comme dans le *Voyage autour de ma chambre*, l'émigration prend aussi la forme d'une émigration intérieure qui divise l'âme, mélancoliquement chez Joseph, ironiquement chez Xavier. Olivier Cosma s'intéresse à la forme de l'entretien, privilégiée par Maistre dans un geste de défiance à l'égard du genre classique du dialogue. Dominique Lagorgette montre comment la violence verbale de Maistre contre Voltaire n'a pas valeur d'accident mais, au contraire, signale un nœud argumentatif où se rassemblent les fils des enjeux les plus importants de l'apologétique chrétienne. D'un point de vue strictement philosophique, Yves Madouas récapitule les arguments anti-matérialistes développés par Maistre dans sa critique de l'empirisme de Bacon. Marc Froidefont suit les traces du profond ascendant d'Origène sur la pensée maistrienne : ascendant visible dans les textes publiés, attesté dans son détail par les registres de lecture de Maistre ; cette référence origéniste, qui nuance le pessimisme augustinien si influent dans la tradition catholique, irrigue l'œuvre de Maistre d'une espérance eschatologique qui déborde le sévère autoritarisme politique où elle se cantonne le plus souvent. Pawel Matyaszewski dresse un bref portrait synthétique de Maistre en le confrontant à cette autre grande figure de la contre-révolution que fut Rivarol ; la figure d'un auteur se dessinant mieux d'être distinguée des silhouettes qui au premier abord lui ressemblent, la comparaison donne l'occasion de voir comment une même volonté de défendre la monarchie



française peut s'insérer dans des projets politiques très différents : au pragmatisme anglophile de Rivarol, qui adhère au scepticisme métaphysique des Lumières, s'oppose la théologie politique de Maistre, qui n'est pas sans parenté avec le romantisme.

À côté de ces études attentives à suivre les nervures du texte maistriennien lui-même, un autre groupe d'articles s'efforce d'étudier pour lui-même le contexte de l'œuvre, ainsi que les modalités de sa réception. Sont ainsi proposés quelques éléments d'histoire du catholicisme qui contribuent à la mise en contexte de l'œuvre : Jean-Pierre Perrot étudie la tradition du providentialisme chrétien, telle qu'elle s'illustre dans la légende médiévale de Barlaam et de Josaphat ; Chantal Rittaud-Hutinet expose les brillantes conceptions pédagogiques d'un éducateur jésuite du XVIII^e siècle, Radonvilliers ; Christian Sorrel reconstitue l'histoire de l'Église catholique en France dans les années qui précèdent le Concordat de 1801, marquées à la fois par la politique religieuse du Directoire, par les divisions du clergé entre constitutionnels et réfractaires, ou gallicans et ultramontains, et par le renouveau d'une ferveur religieuse populaire en recherche de son cadre institutionnel.

Une autre mise en contexte est celle qui s'intéresse à la postérité des thèmes maistriens. Sans se référer directement à Maistre et au désir affiché par les *Soirées de Saint-Petersbourg* de « découvrir une vérité faite pour choquer tout le genre humain » afin de la lui dire « à brûle-pourpoint », Paolo Tortonese offre une perspective générale sur les différentes stratégies de la vérité choquante, par le biais d'une analyse très éclairante de la signification que reçoit, dans le naturalisme des frères Goncourt, la polémique contre le goût du public. Géraldi Leroy commente de son côté la polémique maurrassienne contre Gustave Lanson comme un révélateur de deux conceptions incompatibles de l'histoire.

L'ouvrage se conclut par une vue synoptique de l'état présent de la recherche sur Joseph de Maistre. Richard Lebrun propose un panorama de la situation internationale des études maistriennes, du Brésil à la Chine en passant par les États-Unis. Michael Kohlhauser interroge avec méthode les voies qui s'ouvrent désormais à la lecture d'un auteur qui doit être abordé de façon interdisciplinaire, dans des approches qui prennent en compte, par-delà les énoncés maistriens, le jeu de leurs « différents modes d'énonciation », jeu enchevêtré par lequel Maistre pourrait appartenir aux « post-Lumières » plutôt qu'aux « contre-Lumières ».

On ne cherchera pas dans ces mélanges, légèrement dépareillés comme peuvent l'être des conversations inspirées par l'amitié, une vue systématique de l'œuvre du penseur contre-révolutionnaire. L'intention du volume semble avoir été de privilégier délibérément les points de fuite par où Maistre s'échappe pour ainsi dire à lui-même : il ne s'agit pas ici de ramener Maistre aux lignes directrices de sa pensée et de son action, d'accentuer les traits typiques d'une position indissolublement religieuse et politique, caractérisée par un autoritarisme radical qui exige que la lutte contre la Révolution s'étende aux Lumières et prenne la forme d'un combat quasiment métaphysique pour la défense du royaume terrestre de Dieu déjà réalisé selon lui dans l'institution ecclésiale et monarchique. Plutôt que d'insister sur les excès du radicalisme contre-révolutionnaire de Maistre, les études rassemblées visent à saisir les dimensions de l'œuvre par lesquelles celle-ci est elle-même en excès par rapport à la posture affichée de son auteur, et reste pour nous riche de résonances et d'harmoniques inattendues.